

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007**

20<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**3<sup>e</sup> séance du jeudi 19 octobre 2006**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

### 1. Rappels au règlement (p. 6395).

MM. Jean-Pierre Brard, Didier Migaud, Thierry Breton, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

### 2. Loi de finances pour 2007 (première partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (n<sup>os</sup> 3341, 3363) (p. 6396).

DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 6396)

Article 6 (p. 6396)  
(*précédemment réservé*)

M. Jean-Claude Sandrier.

Adoption de l'article 6.

Après l'article 7 (p. 6397)  
(*amendements précédemment réservés*)

Amendement n<sup>o</sup> 90 : MM. Jean-Claude Sandrier, Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances ; Thierry Breton, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Charles de Courson, Jean-Pierre Brard. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> 139 : MM. Didier Migaud, Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances ; le ministre, Charles de Courson. – Rejet.

Après l'article 10 (p. 6402)  
(*amendements précédemment réservés*)

Amendements n<sup>os</sup> 83 rectifié et 283 rectifié : MM. le ministre, Charles de Courson, le rapporteur général, le président de la commission. – Retrait de l'amendement n<sup>o</sup> 283 rectifié.

MM. Philippe Auberger, Jean-Louis Dumont, Jean-Pierre Brard. – Adoption de l'amendement n<sup>o</sup> 83 rectifié.

M. le ministre.

Amendement n<sup>o</sup> 140 : MM. Didier Migaud, le rapporteur général, le ministre. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> 141 : MM. Didier Migaud, le rapporteur général, le ministre, Charles de Courson. – Rejet.

Article 18 (p. 6408)  
(*précédemment réservé*)

Amendements de suppression n<sup>os</sup> 101 et 187 : MM. Jean-Pierre Brard, Thierry Carcenac, le rapporteur général, le ministre. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> 102, amendements identiques n<sup>os</sup> 22 et 197 et amendement n<sup>o</sup> 332 : MM. Jean-Claude Sandrier, Thierry Carcenac, Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole

du Gouvernement ; le rapporteur général. – Retrait des amendements n<sup>os</sup> 102, 22 et 197 ; adoption de l'amendement n<sup>o</sup> 332.

Amendement n<sup>o</sup> 150. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 157. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 158. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 151. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 149. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 152. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 103 : MM. Jean-Claude Sandrier, le rapporteur général, le ministre délégué. – Rejet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> 104 et 188 : MM. Jean-Claude Sandrier, Thierry Carcenac, le rapporteur général, le ministre délégué. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> 153. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 271 : MM. Charles de Courson, le rapporteur général, le ministre délégué, Thierry Carcenac. – Adoption de l'amendement n<sup>o</sup> 271 rectifié.

Amendement n<sup>o</sup> 156. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 155. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 154. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 159. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 273 : MM. Charles de Courson, le rapporteur général, le ministre délégué. – Retrait.

M. Thierry Carcenac.

Adoption de l'article 18 modifié.

MM. le président, le ministre délégué.

Après l'article 10 (*suite*) (p. 6414)

Amendement n<sup>o</sup> 278 : MM. Charles de Courson, le rapporteur général, le ministre délégué. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> 45 : MM. Philippe Auberger, le rapporteur général, le ministre délégué. – Retrait.

Article 11 (p. 6415)

MM. Jean-Louis Dumont, Philippe Auberger, Jean-Claude Sandrier.

Adoption de l'article 11.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

### 3. Ordre du jour des prochaines séances (p. 6416).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT,

vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)*

1

## RAPPELS AU RÈGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est tombé une dépêche de l'AFP qui m'interpelle beaucoup, et je me demande, monsieur le ministre de l'économie et des finances, si vous êtes misogyne (« Oh ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) ou machiste. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Mme Parisot dit d'ailleurs, mais il est vrai que c'est à propos d'autre chose, qu'il y a des choses qu'elle n'a pas comprises.

À la lecture de cette dépêche, mais vous allez certainement nous apporter des éclaircissements, on ne sait pas au juste quelles sont vos fonctions. Est-ce pour gourmander le MEDEF ou pour vous occuper de l'économie et des finances du pays que vous avez été nommé au Gouvernement ?

Vous tancez de façon sévère Mme Parisot, comme si elle l'avait mérité.

**M. Philippe Auberger.** Heureusement, vous êtes là pour la défendre !

**M. Thierry Breton,** *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.* Est-elle citée ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Non, mais le message est subliminal, ce qui est bien pire.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Si c'est subliminal, c'est dans votre esprit !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est là, en effet, que je reconnais votre machisme. Craignant d'en être accusé, vous induisez que c'est elle dont il s'agit.

Voici en tout cas les propos qui vous sont prêtés : « Ceux qui représentent les entreprises, par exemple le MEDEF, n'arrivent plus à s'exprimer. Quand on ne dit pas les choses que l'on doit dire pour ses mandants, on perd de l'influence. On a besoin d'avoir des instances représentatives solides, responsables, et qui ne perdent pas progressivement du pouvoir comme une peau de chagrin. » C'est une critique en règle !

Je pense que vous avez oublié que vous n'êtes plus membre du MEDEF,...

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je ne l'ai jamais été !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... à moins que vous ne soyez membre honoraire. En tout cas, c'est une façon soit de dire au MEDEF que vous êtes prêt à jouer le rôle de la béquille, soit d'annoncer qu'à l'inverse, vous avez besoin de lui comme béquille.

Cette façon que vous avez de mélanger les genres et de confondre les affaires de l'État avec celles du MEDEF nous interloque, je le dis très franchement, à moins que, dernière hypothèse, vous n'aspiriez à remplacer Mme Parisot lorsque vous ne serez plus au Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud, pour un rappel au règlement.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le ministre, à mon tour, au nom du groupe socialiste, de m'étonner des propos qui vous sont prêtés, mais peut-être allez-vous les démentir.

Il nous apparaît tout de même quelque peu curieux que le ministre de l'économie et des finances appelle le MEDEF à faire des commentaires et à exprimer des critiques sur ce qu'auraient dit ou n'auraient pas dit les candidats à la candidature du Parti socialiste pour la prochaine élection présidentielle. N'est-ce pas effectivement un mélange des genres ?

Je pense que vous allez nous rassurer, nous dire que vous n'avez pas tenu ces propos,...

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Jamais !

**M. Didier Migaud.** ... que le ou la journaliste de l'AFP s'est trompée, mais c'est tout de même une curieuse conception.

**M. Philippe Auberger.** Quel est le lien avec la loi de finances ?

**M. le président.** C'est un rappel à la dépêche ou un rappel au règlement ?

**M. Didier Migaud.** C'est un rappel au règlement à partir du moment où tout cela peut avoir des conséquences sur la façon dont le débat est conduit ici.

**M. Michel Bouvard.** Cela affecte l'article d'équilibre ?

**M. Didier Migaud.** Cela concerne l'article 58-3.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et ça nous affecte beaucoup !

**M. le président.** N'interrompez pas M. Migaud, qui va conclure son rappel au règlement.

**M. Didier Migaud.** Je vous demande bien évidemment, monsieur le ministre, si vous confirmez vos propos, et je souhaite qu'à l'avenir, vous ne confondiez pas le MEDEF, le Gouvernement et la République française.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Thierry Breton**, *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie*. J'ai bien compris, monsieur Brard, monsieur Migaud, que ces rappels au règlement étaient finalement une façon de m'accueillir chaleureusement, et je vous en remercie.

Nous sommes ici pour débattre du budget de la France, et j'espère, monsieur le président, que l'on va revenir rapidement au cœur du sujet qui doit nous occuper ce soir.

En ce qui concerne la dépêche à laquelle vous avez fait allusion, monsieur Brard, et sur laquelle M. Migaud a rebondi, tel un cabri, j'ai déclaré, en tant que ministre de l'économie et des finances, que nous avions besoin en France d'avoir des institutions représentatives fortes.

**M. Didier Migaud**. Ce n'est pas ce qui est écrit !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie**. La dépêche est une chose, je vous dis ce que j'ai dit.

J'ai même souligné, mais cela n'a pas été repris, c'est dommage, que j'étais heureux de voir des syndicats grandir et devenir plus forts.

**M. Jean-Pierre Brard**. Ce n'est pas gentil pour M. Chérèque !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie**. C'est pour tout le monde !

J'ai dit en particulier que, dans un système fondé sur le paritarisme, j'appelais de mes vœux des instances fortement représentatives, que ce soit pour les salariés ou pour le patronat. Cela implique que, MEDEF ou syndicats, ils puissent s'exprimer lorsque les uns et les autres proposent pour la France des objectifs importants et que nous ayons un débat de qualité. Je parle plutôt, monsieur le président, du débat qui aura lieu dans six mois, mais on m'a interpellé sur ce sujet et je réponds. Lorsque certains font des propositions, qui peuvent parfois paraître un peu d'un autre âge, mais je ne veux pas en parler ici ce soir, je souhaite que ceux qui sont concernés fassent entendre leur opinion.

Voilà ce que j'ai dit. Peut-être la dépêche était-elle tronquée, monsieur Brard, et je suis heureux que vous m'ayez donné l'occasion de préciser les propos que j'ai tenus.

**M. Jean-Pierre Brard**. C'est un appel du pied à Bernard Thibault ?

2

## LOI DE FINANCES POUR 2007

### PREMIÈRE PARTIE

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président**. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 2007 (n<sup>os</sup> 3341, 3363).

#### Discussion des articles (suite)

**M. le président**. Nous en venons à l'article 6, aux amendements n<sup>os</sup> 66, 90 et 139 portant articles additionnels après l'article 7, 83 rectifié, 283 rectifié, 140 et 141 portant articles additionnels après l'article 10, et à l'article 18, précédemment réservés.

#### Article 6 (précédemment réservé)

**M. le président**. La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, inscrit sur l'article 6.

**M. Jean-Claude Sandrier**. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, mes chers collègues, les mesures inscrites au titre de cet article visent à l'accompagnement des PME les plus dynamiques dans leur phase de croissance.

Nous ne contestons pas la légitimité des politiques de soutien aux PME. Les PME emploient aujourd'hui dans notre pays près de 60 % de la population active. Elles représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Le tissu des PME, et particulièrement des TPE, représente un atout majeur pour notre pays, mais nous savons qu'il est aussi l'un des plus exposés aux conséquences de la dérégulation et de la concurrence que se livrent les grands groupes, et de la pénétration sans cesse croissante des marchés financiers dans l'ensemble du tissu économique.

Nombre de ces entreprises sont soumises à la pression de leurs donneurs d'ordre qui leur imposent un rythme de production et une pression sur les prix insoutenables. En outre, une grande proportion d'entre elles ne sont que des entités déconcentrées de grands groupes, dont l'indépendance économique et managériale est fictive, dont la dépendance est totale vis-à-vis des grands groupes : 42 % des salariés des PME sont employés dans ce type d'entreprises, 73 % dans les PME de 200 à 499 salariés et le phénomène s'accroît chaque année.

Dans ce contexte, comment croire que la mesure que vous nous proposez sera capable de répondre aux difficultés des PME indépendantes ? D'une part, en effet, vous n'opérez aucune distinction entre les PME indépendantes et les autres, alors qu'il paraît indispensable de commencer par distinguer entre les situations des unes et des autres. D'autre part, vous n'envisagez aucune mesure d'ensemble propre à encourager l'activité économique, ni aucune mesure visant le comportement des banques, qui portent une lourde responsabilité dans la difficulté que rencontrent les entreprises à financer leurs projets. Rappelons que la moyenne des taux d'intérêt exigés par les banques des plus petites entreprises est de 6 à 8 %, alors que, les grands groupes bénéficient de taux d'intérêt de 2 % pour mener à bien leurs opérations financières.

Rien n'est fait non plus, ou si peu, pour desserrer l'étau que constitue l'emprise croissante des grands groupes et lutter contre les conduites fortement prédatrices de certains d'entre eux, notamment parmi les acteurs de la grande distribution.

Pourtant essentielle à la pérennité des entreprises, la formation ne fait l'objet d'aucune attention de quelque ampleur. Un investissement massif dans la formation serait pourtant indispensable pour relever les défis actuels. Cela suppose la mise en œuvre d'une politique volontariste de la formation, accompagnée d'une revalorisation des métiers de l'artisanat auprès des jeunes.

Au lieu de financer à l'aveuglette et sur fonds publics l'aide aux PME, il serait plus judicieux de mobiliser l'argent stérilisé dans les banques et autres institutions – 80 % des actifs financiers n'étant pas réinvestis dans la production – par un crédit sélectif, à taux bonifié, accordé en fonction des efforts réalisés en faveur de l'emploi, de la formation et de l'investissement productif.

À l'évidence, les mesures de crédits d'impôt que vous préconisez ne répondent aucunement à ces exigences.

**M. le président.** Sur l'article 6, je ne suis saisi d'aucun amendement.

Je le mets aux voix.

*(L'article 6 est adopté.)*

### Après l'article 7

*(amendements précédemment réservés)*

**M. le président.** Nous en venons aux amendements portant articles additionnels après l'article 7.

La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, pour soutenir l'amendement n° 90.

**M. Jean-Claude Sandrier.** Par cet amendement nous vous proposons de taxer les bénéfices supplémentaires réalisés par les compagnies pétrolières du fait de l'augmentation du prix du baril.

La hausse des cours du pétrole est à l'origine de profits supplémentaires pour les grandes compagnies pétrolières, qu'aucun motif légitime ne vient justifier, et qui sont réalisés sur le dos des consommateurs alors que l'on sait que ces compagnies contrôlent tout, de la production à la distribution. Aucune décision concrète n'a été prise pour mettre fin aux dérives d'un mécanisme de formation des prix sur lequel les pays producteurs, notamment l'OPEP, indiquent n'avoir que très peu de prise.

Dans notre pays, la hausse des prix du pétrole avait conduit, sous la précédente législature, à mettre en place un prélèvement exceptionnel sur les compagnies pétrolières. Dans le même esprit, et pour faire face à une situation semblable, nous vous proposons d'instaurer une surtaxation des bénéfices au titre de l'impôt sur les sociétés. La surtaxe serait proportionnelle à l'évolution du prix du baril de Brent de la mer du Nord coté à Londres.

Les compagnies pétrolières se font trop souvent les complices d'États où la démocratie n'est pas nécessairement exemplaire, pour faire monter les prix et ainsi multiplier leurs bénéfices. Total, pour ne parler que d'elle, enregistre un bénéfice net de 20 milliards d'euros sur dix-huit mois.

Mais ce que l'on oublie de dire aux Français, c'est que l'entreprise est non seulement propriétaire des pompes, mais également des puits de pétrole en sorte que TotalFinaElf s'achète et se le revend le pétrole à elle-même.

Ces pratiques doivent être dénoncées et combattues afin que nos concitoyens ne soient pas pris pour les tiroirs-caisses que l'on ponctionne pour permettre aux grandes compagnies de dégager toujours plus de bénéfices. Car il est scandaleux qu'à partir d'une augmentation des prix du baril, ces compagnies trouvent le moyen de pulvériser tous les records de profits et de dividendes.

Quant à l'État, il n'a pas à s'enrichir sur le dos de nos concitoyens grâce à la TVA – qui augmente avec l'augmentation du prix à la pompe – ou à la TIPP qui sont prélevées indistinctement dans les poches de tous les habitants de notre pays à chaque fois qu'ils passent à la pompe à essence, et cela indépendamment de leur situation ou leurs revenus.

Le Gouvernement doit rompre avec ces pratiques et agir fiscalement pour que les compagnies pétrolières cessent leur marchandage et le chantage qu'elles exercent à tous les niveaux pour augmenter les revenus de leurs dirigeants et de leurs actionnaires.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.** La commission a rejeté cet amendement. Je vous rappelle, monsieur M. Sandrier, que l'année dernière, en loi de finances rectificative, une modification du dispositif de versement des acomptes est intervenue puisqu'il a été décidé que le quatrième acompte, pour les entreprises qui réalisent plus de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, serait calculé de telle sorte qu'au moins 80 % de ce qui devait être payé, compte tenu du résultat prévisionnel de 2005, soit acquittés au terme, précisément, de ce quatrième acompte.

J'avais promis des chiffres à la commission des finances pour montrer que ce dispositif général avait été efficace et les voici : sur l'ensemble des entreprises pétrolières, le montant total de l'impôt acquitté en France s'élève à plus de 500 millions, dont les trois quarts ont été réglés au titre du quatrième acompte, ce qui montre bien l'efficacité du dispositif. À elle seule, Total couvre les trois quarts de cette somme.

Mais, monsieur Sandrier, de façon tout à fait cohérente avec le chiffre de 20 milliards de bénéfices que vous avez donné sur l'ensemble des activités internationales de Total, l'entreprise – cela figure dans son rapport annuel – a payé, au titre de 2005, 9 milliards d'impôt, pour l'essentiel, dans les différents pays de production.

Compte tenu du fait que Total est assujettie au régime du bénéfice mondial, et des conventions passées, il est tout à fait logique que, lorsque cet impôt a été payé dans ces différents pays, il ne soit pas versé une seconde fois en France.

Par ailleurs, Total étant une entreprise implantée en France sous forme de holding, le régime fiscal applicable – le régime mère-fille – fait, que pour éviter une double imposition, les dividendes qui remontent ne sont pas imposés.

Le système d'acompte mis en œuvre en 2005, et qui s'appliquera à nouveau en 2006, a été très efficace pour adapter la réalité de l'impôt effectivement perçu au plus près de la réalité des bénéfices.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Thierry Breton, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Le Gouvernement se range à l'avis de la commission pour les excellentes raisons qui ont été exposées par votre rapporteur général, auxquelles j'ajouterai quelques éléments complémentaires.

Total, première entreprise pétrolière de France, réalise, il est vrai, des bénéfices importants, mais essentiellement en dehors de France, compte tenu de son implantation et notamment de son activité d'exploration et de production sur les champs pétrolifères.

Compte tenu de l'importance du secteur énergétique en France, on aurait pu, monsieur Sandrier, se demander si, au titre du juste retour vers la collectivité, l'impôt, déjà très important, et dont le rapporteur a rappelé que nous faisons déjà en sorte qu'il soit payé lorsque le bénéfice est constaté, ne devait pas être encore augmenté.

Plutôt que de créer un impôt supplémentaire, comme vous nous le proposez, nous avons souhaité entrer en discussion avec les pétroliers, et en particulier avec Total, pour savoir dans quelles mesures ils étaient prêts, au-delà des bénéfices réalisés, à investir très significativement en France d'une part pour augmenter les capacités de raffinage – l'un des problèmes au niveau mondial c'est le manque de capacité de raffinage et pendant plusieurs années le différentiel entre les capacités de production et la demande était si ténue qu'au moindre incident, les prix du pétrole raffiné augmentaient – et d'autre part, dans la recherche et développement.

Nous leur avons donc demandé quels étaient leurs plans additionnels d'investissement sur les années qui viennent et jusqu'à 2010. C'est 3 milliards d'euros que Total investira en France pour accroître ses capacités de raffinage, mais aussi ses efforts de recherche et développement dans les énergies renouvelables, car nous allons entrer dans l'ère de l'après-pétrole, et il faut s'y préparer. Nous examinerons du reste un certain nombre d'amendements sur ces questions, notamment en ce qui concerne le bioéthanol.

Le Gouvernement a choisi d'inciter les grandes entreprises pétrolières qui réalisent, c'est exact, des bénéfices importants, à payer leur impôt immédiatement, mais également à accroître très significativement leurs investissements sur le territoire national, en capacités de raffinage et également de recherche.

Je rappelle que d'ici à 2010 ce sont 500 millions d'euros supplémentaires qui seront investis en recherche et développement pour développer les énergies alternatives.

Enfin, en ce qui concerne les énergies renouvelables, Total a pris l'engagement, dès l'année prochaine, de développer sur le territoire national, plus de 250 stations-service proposant du bioéthanol de façon à commencer à développer des énergies alternatives. C'est un investissement pour cette entreprise. Nous avons préféré opérer de cette façon dans l'intérêt national plutôt que de taxer, sans savoir pourquoi, ni comment. Là au moins nous avons des montants très significatifs, des engagements et je crois pouvoir vous dire que c'est l'intérêt de la nation d'avoir procédé de cette façon.

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Je voudrais tout d'abord vous féliciter, monsieur le rapporteur général, d'avoir enfin obtenu les informations demandées depuis des mois, notamment par la commission chargée d'évaluer l'impact du prix du baril de pétrole sur les recettes fiscales de l'État, dont nous sommes tous deux membres.

Point n'est besoin en effet d'avoir fait des études économiques poussées pour constater que l'augmentation du prix du carburant à la pompe fait perdre des recettes à l'État, si on ne tient compte que de la TVA et de la taxe intérieure sur la consommation. Ce constat est partagé par tous les membres de cette commission, quelle que soit leur sensibilité politique.

Mais il s'agit de savoir de combien a augmenté en France la dette fiscale des compagnies pétrolières – c'est-à-dire Total essentiellement – au titre de l'impôt sur les sociétés. À cette question que je pose depuis des mois, on oppose à chaque fois le secret d'État, sous prétexte que Total étant soumis au régime du bénéfice mondial consolidé, le montant de l'impôt dû en France est couvert par le secret fiscal. Permettez-moi de rire : une brève recherche sur la Toile suffit à révéler que Total verse neuf milliards d'euros pour un bénéfice de dix-huit milliards. Reste à savoir combien sont dus en France.

Si je vous ai bien compris, monsieur le rapporteur général, nous n'avons toujours pas de réponse sur ce point précis. On vous a dit que la majoration d'impôt liée au nouveau dispositif d'accélération du versement de l'IS a rapporté trois quarts de 500 millions, soit 375 millions d'euros supplémentaires en ce qui concerne Total. Sur les deux milliards d'euros versés à ce titre par l'ensemble des entreprises françaises, le quart vient des sociétés pétrolières, dont 375 millions d'euros de la seule société Total.

Doit-on déduire de ce chiffre, monsieur le rapporteur général, que Total paye en tout 800 millions d'euros en France au titre de l'IS – c'est l'addition des 375 millions et de la base d'IS –, soit à peu près 10 % de la somme due au titre de l'IS au niveau mondial ? Je crois que nous sommes dans ces ordres de grandeur.

Cela signifie, monsieur le rapporteur général, qu'il faut ajouter au chiffre obtenu par la commission Durieux environ 200 à 300 millions en ce qui concerne la seule société Total. Voilà pour ma première observation.

Deuxièmement, monsieur le ministre, j'ai été surpris – et nous avons, avec le président Méhaignerie, échangé quelques clins d'œil à ce moment – d'entendre de la part d'un homme qui a pendant de nombreuses années dirigé des entreprises un tel argumentaire sur le coût pour Total de son patriotisme économique en matière de biocarburants. Comme je l'ai déjà dit ici, Total a tout essayé pendant des années pour freiner l'oxygénation des carburants. Je reviendrai sur ce point à propos du E 85.

**M. Jean-Louis Dumont.** Et ils continueront !

**M. Charles de Courson.** Vous êtes, monsieur le ministre, trop intelligent pour les croire quand ils vous racontent qu'ils consacrent des sommes considérables au développement des pompes.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je n'ai pas parlé que de ça !

**M. Charles de Courson.** Certes, mais vous en avez parlé.

Tout le monde sait ce que feront les distributeurs, qu'il s'agisse de sociétés pétrolières ou non, puisque 58 % de la distribution de carburants est assurée en France par les grandes surfaces : ils reconverteront une des deux pompes, qui n'est pratiquement plus utilisée, dans la distribution du carburant qui n'a pratiquement plus débouché. Il y a aura donc bien un coût, mais rassurez-vous, mes chers collègues, ce sera peu de chose.

Vous parlez, monsieur le ministre, de trois milliards d'euros consacrés à l'outil de raffinage : tout le monde sait qu'il est complètement obsolète.

**M. Michel Bouvard.** Disons qu'il est amorti !

**M. Charles de Courson.** Le problème n'était donc pas de savoir si on devait ou non le moderniser, mais quand on devait le faire.

Cela dit, monsieur Sandrier, je trouve que votre solution est faible, car je ne suis pas personnellement partisan de surtaxer les pétroliers. Je les ai cependant plusieurs fois déjà mis en garde contre le risque que leurs comportements hégémoniques ne finissent par leur valoir une taxation exceptionnelle, comme cela leur est déjà arrivé en Grande-Bretagne, dont le gouvernement est pourtant bien plus libéral que le gouvernement français.

**M. Didier Migaud.** Pas seulement en Grande-Bretagne !

**M. Charles de Courson.** Je rappelle que la France, après en avoir débattu pendant vingt ans, a connu pendant une dizaine d'années un tel prélèvement, dont le montant variait chaque année au gré du Parlement français.

On pourrait donc parler longtemps du prétendu « patriotisme économique » de Total ! Ne soyons donc pas totalement naïfs en la matière.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** « Totalelement », c'est le cas de le dire !

**M. Charles de Courson.** Mais je développerai plus longuement ce point à propos du bioéthanol. Monsieur le ministre, en tant que représentant de la République française, vous devez être dur avec Total, parce qu'il n'a pas joué le jeu, au contraire : pendant des années il a employé tous les moyens, directs et indirects, comme je le montrerai tout à l'heure, pour empêcher l'oxygénation des carburants.

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas faux !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Demander à M. le ministre d'être dur avec Total ! Autant demander à un caniche d'être féroce !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Ça vous va bien de dire ça !

**M. Jean-Pierre Brard.** Quand on aime, on ne compte pas, monsieur le ministre : quand on appartient à votre famille politique, on ne peut pas faire des misères à Total ! vous partagez les mêmes valeurs idéologiques, qui se résument à ce principe : pas touche au capital ! *Das Kapital* ! Mais c'est un débat sans fin !

**M. Michel Bouvard.** L'idéologie, c'est un compliment dans la bouche de M. Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Absolument ! Comme je l'ai dit à Jean-François Copé, encore faut-il avoir des idées, et ce n'est pas la vertu la plus partagée au sein de l'UMP !

**M. le président.** Monsieur Bouvard, ne tendez pas la perche à votre collègue !

**M. Jean-Pierre Brard.** Michel Bouvard fait exception. Il a même des idées écologiques pour la vallée de la Maurienne.

Mais revenons à notre sujet, monsieur le ministre. Notre collègue de Courson a fort bien expliqué comment vous transformez le vice en vertu. Vous nous dites que Total va investir : en y regardant de plus près, on se rend compte que ces investissements ne sont qu'un rattrapage, et que les actionnaires de la société, obnubilés qu'ils étaient par les dividendes, n'ont pas décidé à temps les investissements nécessaires. C'est qu'investir supposait qu'on distribuât moins de dividendes, ce qui nous aurait évité de nous retrouver avec un parc de raffineries aussi obsolète, entre autres insuffisances.

Vous vous esbaudissez, monsieur le rapporteur général, du fait que Total, qui devait 500 millions d'euros, a versé ces 500 millions plus tôt que prévu : la belle affaire ! Quand on accumule des bénéfices aussi insolents, je ne vois pas quel mérite patriotique il y a à faire ce petit geste.

Il y aura donc – tenez-vous bien – des investissements à hauteur de 500 millions d'euros d'ici à 2010...

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Non ! Trois milliards ! On se perd dans les chiffres !

**M. Jean-Pierre Brard.** Sur ces trois milliards, 500 millions seront consacrés aux énergies renouvelables.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Et 500 millions seront consacrés à la recherche.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est cela. Il convient de rapporter ce chiffre, comme vous le disiez, monsieur Sandrier, à l'ensemble des bénéfices réalisés par Total, c'est-à-dire non seulement ceux tirés de la distribution, mais aussi de la transformation initiale, en incluant ceux éventuellement réalisés par l'intermédiaire de sociétés qui ont une autre raison sociale. À en croire les informations publiées dans *Le Monde* du 4 août, le résultat net de Total est de 7,12 milliards d'euros en 2006, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2005. Que je sache, le SMIC n'a pas, pendant cette période, augmenté de 13 %, pas plus que le taux de rémunération du livret A !

Discutez avec les grands groupes autant que vous voulez : on s'instruit toujours du cynisme de tels interlocuteurs. Mais ne perdez pas de vue que vous n'avez pas obtenu grand-chose en regard des bénéfices qu'ils réalisent.

Vous avez dit qu'il n'était pas question de taxer sans savoir pourquoi ni comment. Mais la raison est toute simple, monsieur le ministre : il vaut mieux que l'État finance les politiques publiques en puisant dans les profits invraisemblables de Total plutôt que dans la poche des RMistes via la TVA.

Quant aux modalités d'un tel prélèvement, on les connaît puisqu'il a déjà été mis en œuvre dans le passé. Mais nous sommes disposés, si vous le voulez, monsieur Breton, à constituer un groupe de travail pour rechercher avec vous la meilleure méthode. De tels bénéfices suffisent en eux-mêmes à donner des idées en la matière !

L'adverbe « significativement » que vous avez employé, monsieur le ministre, pour qualifier les investissements attendus ne nous informe pas suffisamment quant au montant de ces investissements. Il manifeste seulement que votre détermination à faire rendre gorge à ces gens-là n'est pas suffisante. Je ne vous recommanderai pas, comme l'a fait M. de Courson, d'être dur, mais d'être équitable : qu'ils rendent toutes ces sommes indûment gagnées. Qu'ont fait d'extraordinaire les actionnaires de Total pour mériter une telle rémunération de leur capital, quand tant de gens dans notre pays souffrent de l'extrême modestie de leurs revenus ?

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 90.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 139.

La parole est à M. Didier Migaud, pour le soutenir.

**M. Didier Migaud.** Cet amendement procède du même esprit que l'amendement précédent. Dans un contexte de forte tension sur les prix des produits pétroliers comparable à celle que connaît aujourd'hui l'économie mondiale, nous avons mis en place, dans le cadre de l'article 11 de la loi de finances pour 2001, un prélèvement exceptionnel sur les compagnies pétrolières. Nous savions alors pourquoi et selon quelle méthode nous devions mettre en place ce prélèvement exceptionnel sur les bénéfices réalisés par les compagnies pétrolières.

Ce prélèvement est justifié, aux yeux de nombreux élus, par la constatation que, hors de toute décision propre à ces entreprises, notamment d'investissement, leurs résultats s'améliorent mécaniquement en période de forte hausse des prix du pétrole. Il y a là un effet d'aubaine. Il est légitime de considérer qu'une partie de ces revenus exceptionnels

doive être réaffectée, par l'intermédiaire du budget général, au profit de l'ensemble de nos concitoyens, au financement de politiques publiques contribuant à des économies d'énergie.

Le Gouvernement a d'ailleurs évoqué un temps la possibilité d'une telle taxation exceptionnelle. Certains de vos propos, monsieur le ministre, ont pu laisser penser que vous étiez au bord d'esquisser un geste susceptible d'entraîner une possibilité de menace de prélèvement exceptionnel, même si cela était encore un peu timide ! Mais depuis on n'a rien vu venir, alors que les bénéfices des pétroliers continuaient de croître.

Au-delà de ce qui vient d'être dit par le rapporteur général et les orateurs qui se sont exprimés avant moi, des associations estiment que 83 % de la hausse du prix du carburant étant absorbés sous la forme d'une rente au profit des producteurs pétroliers, il faut réfléchir à un tel prélèvement.

Une telle taxation exceptionnelle a eu des précédents dans notre pays, mais aussi en Grande-Bretagne. La commission des finances du sénat américain a également voté une telle disposition. Que je sache, il ne s'agit pas là de dangereux gauchistes...

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Mais ils ont du pétrole et du gaz, ce qui n'est pas notre cas !

**M. Didier Migaud.** Ils pourraient justement être accusés de tuer la poule aux œufs d'or en la taxant ainsi. Ils n'ont pourtant pas hésité à le faire.

Il est donc proposé ici la mise en place d'une taxation exceptionnelle des entreprises pétrolières. Vous ne saviez comment faire, monsieur le ministre : nous vous proposons une méthode. Nous sommes un peu surpris cependant de ce manque d'imagination car on vous connaissait plus créatif en matière de dispositifs fiscaux !

Pourquoi donc ? Rassurez-vous, les idées ne manquent pas, car il reste beaucoup à faire. On pourrait ainsi amplifier les actions visant à renforcer la lutte contre les pollutions, à préserver notre environnement et à encourager les énergies renouvelables ou les transports collectifs en France – j'observe par exemple que vous avez supprimé, dans le cadre de votre projet de budget, le soutien de l'État aux transports en commun tels que les tramways ou trolleys en site propre. Ces idées, qui pourraient être déclinées, permettraient d'utiliser le produit de ce prélèvement exceptionnel. C'est du moins ce que nous proposons, car nous ne sommes nullement convaincus par votre argumentation.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.** Le ministre de l'économie vient de répondre à la question posée en insistant sur les investissements internes.

Une deuxième réponse consisterait à envisager une convergence européenne, car la modification des taux de pression fiscale dans un pays risque d'entraîner le déplacement des sièges sociaux des entreprises.

Je formulerai enfin une proposition que ne pourront contester les grandes sociétés telles que Total, car les grandes entreprises des autres pays européens – et, *a fortiori*, des États-Unis – investissent beaucoup plus dans les fondations que ne le font les grandes compagnies françaises.

**M. Michel Bouvard.** La loi sur les fondations est pourtant avantageuse !

**M. Charles de Courson.** Ça ne leur coûterait pas cher !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** En effet, pour ce qui concerne les fondations industrielles, elles se situent dans un rapport est de 1 à 10 avec l'Allemagne et de 1 à 150 avec les États-Unis. Ne pourrait-on envisager des moyens incitatifs ou mettre à profit votre capacité de persuasion pour que ces grandes compagnies développent des fondations susceptibles de jouer un rôle important, à l'instar de celles qui existent aux États-Unis ou en Allemagne ?

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** J'ai compris, monsieur le président, que la commission n'était pas favorable à l'amendement défendu par M. Migaud, et le Gouvernement partage cet avis.

Je tiens à dire que j'apprécie énormément l'imagination de M. Brard et de M. Migaud. Il importe, en effet, que nous ayons tous de l'imagination...

**M. Jean-Pierre Brard.** La nôtre bouillonne, pas la vôtre !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** ... pour nous efforcer de mieux contribuer à accroître les recettes de notre pays. Je tiens donc à vous remercier de vos contributions.

**M. Didier Migaud.** Vous n'en tenez pas compte !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Mais si ! Je remercie également le président de la commission des finances.

Vous soulignez à très juste titre que nous n'en faisons jamais assez pour accroître les recettes de l'État.

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous préférons que ce soit Total qui paie !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Il faut aussi, je le rappelle, maîtriser les dépenses.

J'en viens maintenant à Total et aux entreprises pétrolières. Vous avez fait référence, monsieur Migaud, à la Grande-Bretagne, où il existe en effet une taxe spécifique. Cependant, comme vous le savez, la Grande-Bretagne est encore un pays producteur d'hydrocarbures et il serait étonnant qu'il ait échappé au grand spécialiste que vous êtes, monsieur Migaud, que cette taxe porte sur l'extraction.

**M. Charles de Courson.** Nationale !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Sur l'extraction nationale, en effet, monsieur de Courson.

Or, comme cela ne vous aura sans doute pas échappé non plus, Total n'exploite plus en France ni pétrole, ni gaz. Lacq, c'est fini !

**M. Jean-Louis Idiart.** Ça, on le sait !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Aujourd'hui, Total n'exploite plus en France que deux activités : la distribution et le raffinage.

Ce n'est pas à vous qu'il faut apprendre, monsieur Migaud – et le président de la commission des finances vient d'ailleurs de le rappeler –, que nous vivons aujourd'hui, implicitement, dans un monde ouvert et qu'une entreprise paie l'impôt là où se trouve son siège social. Il suffit d'une décision de l'assemblée générale pour que le siège social se transporte ailleurs – et que l'entreprise paie l'impôt ailleurs.



Nous devons donc nous efforcer ensemble de gérer tout cela dans l'intérêt du pays. C'est la raison pour laquelle nous avons trouvé avec les entreprises pétrolières un accord aux termes duquel elles ne paient pas seulement de l'impôt – elles en paient d'ailleurs beaucoup, et c'est tant mieux –, mais elles investissent aussi massivement sur le territoire national, et peut-être plus qu'elles ne l'auraient fait sans cela, ce qui est une bonne chose pour la compétitivité de notre pays et pour l'emploi.

Quant à la suggestion du président de la commission des finances, elle me semble une excellente idée et je vais m'employer à la promouvoir auprès des présidents des entreprises pétrolières en France.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est la corbeille qu'on fait passer à la fin de la messe !

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** L'UDF est favorable à un libéralisme organisé.

**M. Jean-Pierre Brard.** Bolcheviks !

**M. Michel Bouvard.** Mencheviks, plutôt !

**M. Charles de Courson.** On ne peut pas laisser une grande entreprise comme Total se comporter comme elle le fait.

Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, quelle est la nature de l'accord que vous avez passé avec cette société. Avez-vous passé un contrat prévoyant des engagements réciproques, précisant par exemple qu'il n'y aura pas de traitement discriminatoire en France envers le groupe Total, mais que celui-ci, en contrepartie, modernisera l'outil de raffinage, qui est complètement obsolète, et créera une fondation pour montrer qu'il est basé en France, comme le propose Pierre Méhaignerie ? L'avez-vous négocié sous la forme d'une convention, d'un échange de lettres avec le responsable ? Total ne pourra pas indéfiniment se comporter comme elle le fait actuellement.

Pouvez-vous donc nous préciser la nature des engagements pris et nous indiquer dans quel texte ils ont été pris ? Ou bien, s'agit-il uniquement des paroles ? Si tel le cas, monsieur le ministre, ces engagements seront bientôt oubliés car, comme nous tous, vous passerez et aurez un successeur... Existe-t-il vraiment un document écrit, un échange de lettres ? À défaut, il arrivera en France ce qui est arrivé en Grande-Bretagne ou dans de nombreux autres pays : viendra un moment où l'on se dira qu'on ne peut plus continuer ainsi.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le ministre, je n'ai pas la même interprétation que vous des propos du président de la commission des finances. J'ai trouvé que sa position était plus ambiguë – plus centriste, peut-être – que vous ne l'avez jugé vous-même. En effet, le président de la commission des finances semblait dire – mais peut-être faut-il l'aider à formuler des propositions plus précises – que les compagnies pétrolières disposaient de marges de manœuvre supplémentaires, puisqu'il a même évoqué la possibilité qu'elles contribuent dans le cadre de fondations.

Je pense comme vous, monsieur le ministre, qu'il faut toujours trouver le meilleur équilibre possible, compte tenu du risque de voir se délocaliser les sièges de certaines entreprises. Cela dit, lorsque nous avons mis en place ce prélèvement exceptionnel, cela n'a pas eu de conséquences et Total me semble avoir parfaitement compris alors la décision prise

par le Parlement français. Vous devriez aujourd'hui être en mesure de vous montrer plus volontaire, plus volontariste, avec les compagnies pétrolières.

La question posée est en fait la suivante : les augmentations du cours du pétrole créent-elles un effet d'aubaine ? Si c'est le cas, il est tout à fait légitime que l'on demande un partage de ces bénéfices inattendus. Je suis étonné que le président de la commission des finances se contente de votre réponse, qui se limite à dire que les entreprises pétrolières se sont engagées à investir davantage. Je me souviens qu'en entendant la réponse du président d'EDF à la commission des finances à propos du prix de l'électricité fixé par cette entreprise, M. Méhaignerie, président de la commission, avait déclaré qu'il ne fallait pas exagérer. Il devrait avoir le même raisonnement à propos des compagnies pétrolières.

J'en reviens à la question : y a-t-il, ou non, effet d'aubaine ? Si vous estimez comme nous que c'est le cas, pourquoi ne pas demander un partage de ces bénéfices ?

Je ferai également écho à la question de M. de Courson : vous avez évoqué un accord, ou un contrat,...

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je n'ai pas parlé de contrat !

**M. Didier Migaud.** En quoi consiste cet accord – puisque accord il y a – avec les industriels que vous nous dites avoir rencontrés à plusieurs reprises, notamment au ministère de l'économie et des finances ? Quel est son contenu ? Quels engagements ont pris les compagnies pétrolières en contrepartie des souhaits que vous avez vous-même exprimés ? La question me semble également importante.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je serai bref, monsieur le président, car je sais qu'il faut que le débat avance, mais ce sont là des questions importantes. J'y ai, du reste, déjà répondu à plusieurs reprises en séance publique, mais peut-être M. Migaud, qui est pourtant là très souvent, n'était-il pas présent, aussi vais-je encore y répondre très volontiers.

Plusieurs rencontres ont en effet eu lieu avec les compagnies pétrolières, au cours desquelles nous avons demandé et obtenu trois engagements.

Le premier consiste à ce que toute baisse du prix du baril de pétrole soit répercutée instantanément au profit des consommateurs,...

**M. Didier Migaud.** Ce n'est pas instantané !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Nous avons mis en place un observatoire : deux fois par semaine, les services de la DGCRF mesurent les prix et s'assurent que la baisse est effective. Alors que le prix du baril était, au cœur de l'été, proche de 80 dollars, il est maintenant inférieur à 60 dollars et nous avons constaté que cette baisse a bien été répercutée auprès des consommateurs. Pour répondre à votre première question, je répète que nous veillons à respecter ce premier engagement et qu'il n'y a donc pas, à ce stade, d'effet d'aubaine – mais il est vrai qu'il nous faut être vigilants.

Le deuxième engagement a été de d'obtenir que les entreprises s'engagent à investir. Monsieur de Courson, vous connaissez les entreprises aussi bien que moi et vous savez que l'engagement d'une entreprise ne se prend pas sur un papier avec le ministre, mais devant les marchés financiers, devant les actionnaires. Dès lors qu'un engagement est pris publiquement, il est fait pour être tenu – telle est la logique de l'entreprise.

Mes collaborateurs et moi-même avons vérifié que cet engagement, qui a pour terme 2010, a déjà été tenu pour moitié au bout d'un an. Je vous confirme donc bien volontiers que l'engagement pris publiquement par les entreprises devant nous et devant leurs actionnaires, c'est-à-dire devant les marchés financiers, est bien tenu, avec de l'avance par rapport au calendrier prévu. Au demeurant, nous restons vigilants et saurons rappeler cet engagement pris en matière d'investissement.

Le troisième engagement, enfin, porte sur la recherche et le développement dans notre pays. En effet, un groupe mondial peut choisir où il fait ses investissements en la matière. J'ai demandé que ces investissements se fassent en France, et les industriels s'y sont engagés. Il a ainsi été décidé que 500 millions d'euros seraient investis en France dans la recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables. Là aussi, cet engagement a été pris publiquement devant nous et devant les actionnaires et jusqu'à présent, même s'il nous faut rester vigilants, il est tenu.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous faites confiance aux actionnaires ?

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 139.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

#### Après l'article 10

*(amendements précédemment réservés)*

**M. le président.** Nous en arrivons à plusieurs amendements précédemment réservés portant articles additionnels après l'article 10.

Je suis saisi de deux amendements, n° 83 rectifié et 283 rectifié, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. le ministre, pour soutenir l'amendement n° 83 rectifié.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** L'amendement traite du statut fiscal du superéthanol E 85. Les propos qui viennent d'être tenus introduisent assez bien cet amendement. Comme vous le savez, le Gouvernement a demandé, il y a quelques mois, à M. Alain Prost de mener une mission pour voir dans quelle mesure nous pourrions développer en France une filière de biocarburants, notamment à base d'éthanol, qui pourrait réunir les industriels, les agriculteurs et les pétroliers pour développer de façon indépendante une nouvelle source d'énergie.

D'une part, cette filière permettrait d'avoir un prix à la consommation relativement bas, ce qui indiquerait, notamment aux pays producteurs de pétrole, qu'il y a des ressources alternatives à un prix qui peut être inférieur au pétrole – je rappelle que lorsque nous avons lancé cette étude, le prix du baril oscillait entre 75 et 80 dollars le baril –, ressources alternatives qui pourraient donc être compétitives et, ce faisant, marquer un plafond au-delà duquel ces pays devraient être vigilants quant à l'envolée des prix de leurs produits.

D'autre part, elle permettrait de commencer à se préparer à l'après-pétrole, c'est-à-dire à avoir des ressources énergétiques qui soient faciles en termes d'usage, et qui surtout puissent être mixtes parce que c'est ça le grand intérêt par rapport à des options qui consisteraient à incorporer dans des carburants classiques du bioéthanol ou du Diester. La solution, ce serait d'avoir un carburant qui puisse être mis dans les moteurs des véhicules, en alternance avec l'essence. Or cette solution existe, elle a déjà fait ses preuves dans un certain nombre de pays. Nous avons donc souhaité voir

comment on pourrait la développer en France comme elle l'a été, avec un grand succès, au Brésil, aux États-Unis et dans d'autres pays.

Pour ce faire, le Gouvernement a retenu les propositions qui ont été faites par M. Alain Prost et par la mission qu'il a menée. Cela nous permet de garantir aujourd'hui plusieurs éléments.

Tout d'abord, c'est la garantie de conditions compétitives, qui impliquent que sur la partie éthanol, c'est-à-dire environ 85 % du produit, la TIPP soit réduite à zéro, la taxe ne portant que sur la partie essence, donc sur les 15 % restants. Obtenant ainsi un prix à la consommation qui serait, toutes choses égales par ailleurs, aux alentours de 80 centimes d'euro le litre, nous pourrions développer cette filière alternative.

Bien sûr, il faut développer aussi un réseau de stations-service. Cet engagement a été pris par les pétroliers puisque collectivement ils ont garanti que, dès l'année prochaine, il y aura 500, voire 600 stations-service implantées sur le territoire national, essentiellement sur le réseau autoroutier et dans les principales grandes villes.

Ajoutez à cela le fait que les industriels de l'automobile se sont engagés qu'à l'horizon 2009-2010, 50 % des véhicules qui seront vendus en France fonctionneront au flex-fouil, c'est-à-dire avec un moteur mixte qui peut recevoir alternativement du bioéthanol et de l'essence.

Une charte finalisant ces engagements doit être bientôt signée par le Premier ministre et les représentants des filières concernées.

Nous estimons donc que pour lancer le superéthanol, il convient de proposer cette fiscalité particulière. Tel est l'objet de cet amendement. Encore une fois, je souligne qu'il y a trois éléments qui permettent de lancer cette filière : premièrement, indiquer un prix plafond, signal qui a été bien accueilli par les pays producteurs de pétrole, lesquels comprennent que dorénavant il y a des carburants alternatifs à des prix compétitifs et qu'il convient d'en tenir compte ; deuxièmement, développer une solution en termes de choix pour les automobilistes pour qu'ils puissent bénéficier des baisses lorsqu'elles interviennent ; troisièmement, développer une filière agricole dans un secteur essentiel. La France est un grand pays agricole, on va donc développer progressivement ces ressources. Cela nous prendra certes du temps, mais, en tout état de cause, nous estimons que, ces trois engagements ayant été pris, c'est une bonne chose pour les consommateurs français, pour la maîtrise des prix, pour la sécurité énergétique de notre pays.

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson, pour défendre l'amendement n° 283 rectifié.

**M. Charles de Courson.** Je voudrais tout d'abord rappeler que le groupe UDF est très favorable au développement des biocarburants. Mais, monsieur le ministre, il ne faudrait que le superéthanol soit l'arbre qui cache la forêt.

**M. Jean-Louis Dumont.** Très bien !

**M. Philippe Auberger.** On ne va pas revenir au gazogène !

**M. Charles de Courson.** Je m'explique : aujourd'hui nous n'arrivons déjà pas à atteindre les taux d'incorporation cibles que nous avons fixés, que ce soit au niveau communautaire ou dans le cadre de la fameuse TGAP. On atteint à peine 1 % pour le bioéthanol alors que dès cette année nous devrions être à 1,5 % et à 3,5 % en 2007. Il ne faudrait pas que les sociétés pétrolières, notamment le groupe Total, se servent du superéthanol pour continuer à refuser le développement

de l'E5, de l'E10 et surtout de l'incorporation directe. Car le grand débat, c'est tout de même l'incorporation directe. Celle-ci est pratiquée dans énormément de pays. Il y a d'extrêmes réticences de la part de Total, alors que d'autres sociétés de même secteur sont plus ouvertes.

Seconde observation, monsieur le ministre, il y a deux différences entre l'amendement du Gouvernement et celui que j'ai déposé avec mes collègues Demilly et Morin.

La première différence, c'est que je pense qu'en application de l'article 34 de la Constitution, il faut que nous, législateurs, définissions l'assiette de l'impôt. Or, dans votre amendement, vous ne dites pas ce que c'est que le superéthanol. Il me semble qu'on pourrait le définir en disant que c'est un carburant mixte bioéthanol et essence comprenant entre 70 % et 85 % de bioéthanol. Vous allez me répondre que vous le ferez par voie réglementaire.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Voilà !

**M. Charles de Courson.** Mais, monsieur le ministre, êtes-vous sûr que c'est conforme à la Constitution ?

**M. Philippe Auberger.** On ne va tout de même pas mettre dans la loi les degrés d'octane !

**M. Charles de Courson.** Mon cher Philippe, si le pouvoir réglementaire définit l'assiette de l'impôt, c'est contraire à la Constitution. Monsieur le ministre, à tout le moins, pouvez-vous nous dire la définition que vous retiendriez par voie réglementaire ?

La seconde différence entre les deux amendements, c'est que si nous avons la même position – exonération totale de la part bioéthanol et taxation au taux minimum communautaire, c'est-à-dire 34,93 euros l'hectolitre, de la part restante –, nous divergeons sur les modalités de mise en œuvre. Le Gouvernement propose une taxe intérieure de consommation de 33,43 euros l'hectolitre pour la totalité du carburant, considérant que c'est un carburant spécifique, de laquelle sont déduits 33 euros l'hectolitre multipliés par le pourcentage d'incorporation, ce qui donne une TIC nette de 5,38 euros l'hectolitre pour l'E 85 et de 10,33 euros pour l'E 70, soit un prix de revient voisin de 80 centimes d'euro le litre pour le premier et de 81 centimes d'euro pour le second. Pour ma part, je pense qu'un système proportionnel serait plus conforme à la nature de ce produit et à la cohérence intellectuelle.

Mais si vous me convainquez du contraire sur ces deux points, je serais susceptible de me rallier à votre amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur les deux amendements en discussion ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La commission a accepté l'amendement du Gouvernement et repoussé celui défendu par M. de Courson. Mais elle a la chance d'avoir un président qui est ingénieur agronome, et c'est donc lui qui présentera en détail la position de la commission, s'il en est d'accord.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Vous aurez compris les raisons de la solidité du tandem que nous formons avec Gilles Carrez : un énarque et un agronome, voilà qui a du poids ! *(Sourires)*

**M. Patrice Martin-Lalande.** Ça enrichit le mélange ! *(Sourires.)*

**M. Jean-Louis Dumont.** Ça fait deux filières ! *(Sourires.)*

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Monsieur le ministre, vos intentions sont excellentes. Ces derniers mois ont fait naître un nouvel espoir dans le monde agricole : l'équilibre entre l'offre et la demande peut être rétabli, compte tenu des perspectives qu'ouvre l'utilisation d'une partie de la production agricole comme matière première pour l'énergie ; lorsque s'y ajoutent les nouvelles données alimentaires au niveau mondial, avec la possibilité de voir la Chine probablement importatrice demain du fait de l'augmentation de son niveau de vie, les inquiétudes du monde agricole, qui étaient considérables, sont en grande partie dissipées.

Mais je n'ai pas très bien compris la justification de l'E 85,...

**M. Jean-Louis Dumont.** Ça cache quelque chose !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** ... et ce pour deux raisons.

La première, c'est que nous avons jusqu'à présent un objectif d'incorporation de 10 % d'éthanol ou de Diester dans les carburants actuels. C'était déjà un objectif difficile à atteindre. Le secrétaire général de la FNSEA, M. Lapie, a d'ailleurs dit, dans un article du journal *Les Échos* paru aujourd'hui, qu'au-delà d'un taux de 10 %, les agriculteurs ne pourraient pas suivre, compte tenu de l'équilibre entre la production alimentaire et la production de carburant. Comment répondre à l'immense espoir suscité, notamment chez les agriculteurs ? Avons-nous les capacités de développer des carburants verts à hauteur suffisante pour satisfaire la forte demande qui ne manquera pas de se manifester ?

La seconde raison, c'est que dans cinq ou six ans, nous verrons émerger, nous l'espérons, les carburants de la deuxième génération, dont la rentabilité sera deux à trois fois supérieure.

La première étape devrait être d'atteindre le taux d'incorporation de 10 %, la seconde de développer les carburants de deuxième génération, qui induiront de moindres pertes de recettes fiscales.

Vous avez en partie répondu à ces questions, monsieur le ministre, en indiquant que ces solutions alternatives pouvaient être un signal pour les pays producteurs de pétrole. Mais ce signal ne peut être exclusivement français. Compte tenu de ce que représenterait la masse de superéthanol dans la consommation, peut-on envisager une convergence des pays européens vers les perspectives que vous avez définies ?

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 283 rectifié ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Dans l'esprit du Gouvernement, monsieur le président de la commission des finances, l'E 85 n'a pas vocation à se substituer à l'essence traditionnelle, ni même au diesel : il s'agit d'une solution alternative parmi beaucoup d'autres qu'il nous faudra développer.

L'intérêt du bioéthanol est que l'on peut l'associer à un carburant traditionnel. Mais, je le répète, nous n'avons nullement l'intention, dans les prochaines années, de nous engager dans la voie qui est celle du Brésil, en substituant totalement les hydrocarbures d'origine végétale aux hydrocarbures d'origine fossile.

**M. Jean-Louis Dumont.** Nous n'avons pas d'illusions sur ce point !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Telle est, monsieur le président Méhaignerie, la réponse que je voulais apporter à vos préoccupations.

Vous avez cependant raison de poser la question en ces termes : dans les prochaines années, nous pouvons en effet prévoir des gains de productivité. D'autres sources que les céréales ou la betterave apparaîtront,...

**M. Philippe Auberger.** Le topinambour !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** ... qui nous permettront de diversifier les biomasses dans la production du bioéthanol. Les études actuelles nous permettent de nous préparer à cette prochaine étape.

Par ailleurs, monsieur le président Méhaignerie, je m'entretiens de ces sujets avec mes homologues ministres des finances, dans le cadre de l'Eurogroupe et du Conseil ECOFIN : chacun estime, comme vous le suggérez vous-même, qu'il importe de coordonner la politique européenne en la matière. Telle est d'ailleurs la position française que j'ai défendue il y a six mois auprès de nos partenaires européens, qui sont tous convaincus de la nécessité de passer, pour chaque État membre, de 7 à 10, voire 15 % d'ici à 2012. Il en va de l'indépendance énergétique de notre pays et de notre capacité à maîtriser une éventuelle flambée des cours des hydrocarbures traditionnels.

J'en viens à votre amendement, monsieur de Courson. Le Gouvernement partage votre souci de voir se développer dans notre pays un nouveau carburant plus favorable à l'environnement et à l'économie. Ce carburant, dont il faut en effet spécifier la composition devant votre assemblée, contiendra une très forte teneur d'éthanol pur – jusqu'à 85 % –, et 15 % d'essence.

La réglementation française sera établie en fonction des normes internationales, telles qu'elles existent déjà dans certains pays, comme les États-Unis ou la Suède. Les textes nécessaires seront publiés avant la fin de l'année, afin d'assurer le démarrage de la filière dès le mois de janvier 2007. Ils spécifieront bien sûr que le superéthanol E 85 doit comporter une très forte proportion d'éthanol.

**M. Charles de Courson.** Quels seraient les taux minimum et maximum ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Entre 70 et 85 %, en encourageant bien sûr le choix du taux maximum.

Il me semble donc que le Gouvernement répond, sur ce sujet, aux préoccupations dont vous avez fait part avec votre amendement.

Quant à la taxation du produit, vous proposez, d'une part, de retenir le principe d'une imposition nulle pour l'éthanol contenu dans l'E 85 et, d'autre part, d'appliquer au carburant lui-même un tarif réduit, calculé à partir du minimum communautaire applicable à l'essence, pondéré par la production d'essence dans le mélange. Ce principe est celui que le Gouvernement a retenu. Ainsi exprimé, il ne suffit cependant pas à préciser comment la suppression de l'impôt sur le contenu en éthanol est partagée entre le dispositif de défiscalisation et la réduction du taux appliqué sur l'ensemble du carburant composite.

Par ailleurs, le taux de la TIPP que vous proposez semble varier avec la proportion d'essence contenue dans l'E 85 : une telle modulation semble difficile à mettre en pratique.

Dans la mesure où notre proposition répond à vos préoccupations, je vous invite, monsieur de Courson, à retirer votre amendement. À défaut, l'avis du Gouvernement serait défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Sur le premier point, monsieur le ministre, j'avais une petite réserve d'ordre constitutionnel en ce qui concerne la définition par voie réglementaire de l'assiette d'un impôt. Mais soit.

Sur le second point, il reste une différence entre l'amendement du Gouvernement et le nôtre, non en ce qui concerne l'objectif, mais au cas où la défiscalisation chuterait sensiblement : le résultat ne serait alors plus du tout le même.

Dans votre dispositif – avec une quotité de 33,43 euros, puis une réduction de la défiscalisation multipliée par le prorata –, si la défiscalisation chutait sensiblement, vous risqueriez d'avoir des problèmes. Pour peu que vous nous éclairiez sur ce point, je suis prêt à retirer mon amendement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** La défiscalisation est dans la loi. Vous avez donc satisfaction.

**M. le président.** Retirez-vous votre amendement, monsieur de Courson ?

**M. Charles de Courson.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 283 rectifié est retiré.

La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Votre proposition d'E 85, monsieur le ministre, est une avancée très importante. Jusqu'à présent en effet, les pétroliers refusent d'incorporer du bioéthanol directement, préférant passer par d'autres substances. Ce blocage explique qu'il y ait encore très peu d'incorporation de bioéthanol dans l'essence. La disposition relative à l'E 85, si l'engagement des producteurs de pétrole est effectivement tenu, constitue donc un progrès considérable.

Cependant, un certain nombre de questions subsistent, auxquelles il faudra progressivement apporter des réponses. En premier lieu, la perspective d'allègement fiscal – donc de prix – pourra-t-elle être maintenue sur la durée ? Il faut deux à trois ans pour construire l'usine, et celle-ci doit être amortie sur une vingtaine d'années : le dispositif doit donc s'inscrire dans la durée, et si l'on veut redonner de l'espoir aux agriculteurs après 2012-2013, échéance critique pour eux, il faut, je le répète, des perspectives de long terme.

**M. Jean-Louis Dumont.** Cela fait beaucoup de paramètres !

**M. Philippe Auberger.** Il faut ensuite que les constructeurs jouent le jeu et acceptent de produire des véhicules « flex fioul » pour un coût comparable à celui des autres véhicules. À défaut, la clientèle risque d'être réticente.

**M. Jean-Louis Dumont.** En effet !

**M. Philippe Auberger.** Le pouvoir calorifique de l'E 85 étant plus faible que celui des autres carburants, il faut enfin que les réservoirs soient plus grands pour assurer la même autonomie, ce qui induira un coût au kilomètre plus élevé.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Tout à fait.

**M. Philippe Auberger.** Par ailleurs, le Diester représente lui aussi une filière importante, qui rencontre d'autres types de problèmes. Plus de la moitié des nouveaux véhicules fonctionnent aujourd'hui avec le diesel. Ne modifions donc pas trop l'équilibre entre bioéthanol et Diester.

Le dernier problème est celui de l'octroi des licences. Pour ma région, nous attendons un complément de licences en matière de bioéthanol à Nogent-sur-Seine ; nous n'avons pas non plus la licence pour l'usine de Diester qui doit être construite au Mériot. Il est donc absolument nécessaire de débloquer encore des licences si l'on veut alimenter les cinquante pompes que vous nous annoncez.

**M. Jean-Louis Dumont.** C'est en effet le cœur du débat ! Il nous en faut aussi pour la Meuse !

**M. Philippe Auberger.** C'est seulement à ce prix que la filière émergera, pour remplacer progressivement le pétrole.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

**M. Jean-Louis Dumont.** Peut-être y a-t-il encore dans cet hémicycle quelques élus qui, dans les années quatre-vingt, ont participé aux premières réflexions et aux premières missions sur les biocarburants. La question qui était posée à l'époque était celle de l'avenir de nos producteurs agricoles, qui devaient se reconverter dans l'agro-industrie. Ils ne sortaient pas les fourches, mais nous avions un certain succès d'estime ! (*Sourires.*)

Cela fait donc vingt-cinq ans qu'élus et professionnels travaillent sur les biocarburants. Il semblerait en effet qu'aujourd'hui, une étape importante soit franchie.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Merci de le reconnaître !

**M. Charles de Courson.** « Il semblerait » : conditionnel !

**M. Jean-Louis Dumont.** En effet, car il reste quand même des questions.

Au-delà des discours incantatoires, quelle crédibilité pouvons-nous accorder aux perspectives qui se dessinent aujourd'hui ? Comme l'a observé Philippe Auberger, quelques licences ont déjà été attribuées, mais les niveaux de rentabilité pour la filière industrielle et le périmètre d'attribution méritent des améliorations.

Monsieur le ministre, quand, en 1983, un grand champion automobile, que l'on pouvait éventuellement admirer, est parti se réfugier à l'étranger (*Protestations sur divers bancs*), ce fut avec des insultes pour le Gouvernement de la République de l'époque !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Pas d'attaques *ad hominem*, s'il vous plaît.

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas de votre niveau, c'est du caniveau !

**M. Jean-Louis Dumont.** Je ne cite pas son nom, tout le monde l'a reconnu. Mais je m'interroge. M. Arthuis aussi, d'ailleurs. Les propos qu'ils tenaient en 1983 vous satisfaisaient sans doute à l'époque et il est probable qu'il a depuis révisé son jugement. Il n'empêche qu'il n'est pas un citoyen lambda et que, comme les champions olympiques que j'évoquais tout à l'heure, il devrait donner l'exemple en matière de paiement de l'impôt.

**M. le président.** Revenons, je vous prie, aux biocarburants.

**M. Jean-Louis Dumont.** J'y reviens. Alors qu'il existe deux filières, la filière alcool et la filière huile, on ne parle que de l'éthanol. Certes, c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui, mais rassurez-nous malgré tout, monsieur le ministre : le diester et la filière d'estérification des huiles de colza entre autres font-ils toujours l'objet de développements prioritaires ? Dans le cas contraire, vous feriez le choix d'une culture bien traditionnelle, ce qui, je le sais, ne serait pas pour déplaire aux betteraviers, rares dans ma circonscription.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Vous avez des céréaliers !

**M. Jean-Louis Dumont.** Oui, nous faisons de belles céréales et du colza de qualité. Nous avons beau être encore dans des zones préservées, nous sentons la bataille économique qui se joue autour de la culture du colza, notamment sur la question des implantations des usines de trituration. Face aux monopoles, les agriculteurs doivent s'organiser, comme par le passé où leurs coopératives ont fait la preuve de leur efficacité.

L'on doit sentir que notre pays a enfin trouvé la force – ou qu'il a obtenu l'autorisation des pétroliers – de mettre en place des filières de Diester. Les temps et les mœurs évoluent, les contraintes sont de plus en plus fortes et, après des décennies de résistance, sans doute Total s'est-il dit qu'on ne pouvait plus interdire la recherche de nouvelles ressources, d'énergies renouvelables.

Dans une affaire où les enjeux sont à ce point capitaux pour notre économie et nos agriculteurs, la décision appartient-elle à quelques pétroliers ou à la puissance publique ? Il nous faut de la lisibilité et des assurances, monsieur le ministre.

**M. le président.** Monsieur Dumont, vous avez cinq minutes de temps de parole, pas quinze minutes ! Vous êtes très éloquent. Je ne vous ai donc pas interrompu. Mais veuillez conclure.

**M. Jean-Louis Dumont.** La crédibilité d'une politique tient parfois à peu de choses. Elle passe certes par des effets d'annonce, mais qui doivent s'accompagner de toutes les garanties nécessaires. Il ne s'agit pas de prendre la pause juste pour la photo, méfiez-vous !

Nous sommes des adeptes des biocarburants, et nous défendrons toute politique qui contribue à leur développement, y compris quand elle émane du Président de la République, qui a été le premier à rendre possible notre discussion d'aujourd'hui.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Merci de le reconnaître.

**M. le président.** Ce n'est pas en impliquant le Président de la République que vous gagnerez des minutes supplémentaires !

**M. Jean-Louis Dumont.** S'il y a tant de passion dans mes propos, c'est que l'avenir de notre agriculture est ici en jeu.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Défisicaliser les nouvelles formes de carburants, je n'ai rien compte sur le principe, dans la mesure où il faut sans doute donner l'impulsion initiale. Mais, monsieur le ministre, vous avez, lorsque vous vous êtes exprimé, enfoncé beaucoup de portes ouvertes, qui ne font que témoigner de notre retard, très important dans ce domaine. La vision que vous défendez est une vision de « petit bras » et j'aimerais, pour vous faire voir les choses autrement, prendre l'exemple du président Lula et du prési-

dent Chirac, qui ont manifesté l'envie de coopérer. Le Brésil est très en avance dans le domaine des biocarburants, où il pratique une politique de préservation des sols et de réintégration dans la société des paysans les plus pauvres.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Il a la canne à sucre !

**M. Jean-Pierre Brard.** Pas seulement ! Il y a aussi le poughère et le ricin, dans l'État du Piauí notamment.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Le ricin ne donne pas d'éthanol.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais il n'y a pas que l'éthanol, cela procède d'une vision tronquée.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** C'est pourtant 70 % des biocarburants au Brésil.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est plus compliqué. Il faut aussi prendre en compte les politiques d'aménagement du territoire et les politiques sociales, qui diffèrent selon les États.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Il est vrai que c'est vous l'expert concernant Lula.

**M. le président.** Revenons en France !

**M. Jean-Pierre Brard.** Non, je ne reviens pas en France, car il faut avoir une vision planétaire des choses. L'énergie n'est pas qu'un problème national, c'est une responsabilité partagée qui doit garantir à tous les États le droit à un accès équitable aux ressources.

J'en reviens donc à Lula et au président Chirac. Lors de leur dernière rencontre en juillet au Brésil, ils se sont mis d'accord sur l'idée d'une coopération incluant des pays tiers, notamment africains. Mais, bien que nous ayons la volonté, que les Brésiliens aient le savoir-faire et qu'en Afrique les besoins ne manquent pas, aucun projet concret n'a été mis sur la table, alors qu'il est urgent de contenir les visées impérialistes des Américains, qui mettent tout en œuvre pour gagner du terrain.

Nous devons développer des projets alternatifs, parce qu'ils peuvent, au-delà de la protection des sols, offrir une réponse partielle au problème de l'émigration. Je vous parle en connaissance de cause, expérimentant moi-même un projet quadrinational avec le Vietnam, le Brésil, le Mali et la France.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Vous voulez dire Montreuil !

**M. Jean-Pierre Brard.** Non ! Quatre collectivités territoriales sont impliquées, avec la FAO, et nous avançons.

S'orienter vers de nouveaux carburants est donc une excellente chose, mais à condition de diversifier les filières et d'en faire un levier pour une coopération internationale qui ne soit plus orchestrée par les pétroliers, soucieux de s'approprier, avec le concours éventuel de la FNSEA, de nouvelles parts de marché.

Ce que vous nous proposez n'est donc qu'un hors-d'œuvre, mais ne boudons pas, si cela permet de nous mettre enfin à table.

Il me reste cependant une question. Les choses qui fâchent sont qualifiées ici d'attaques personnelles, *ad hominem* pour les latinistes. Soit ! Mais pourquoi Alain Prost ? Pourquoi pas Gérard Depardieu, Johnny Halliday, Sylvie Vartan ou Sheila, qui ne chante plus beaucoup parce que la voix est éraillée ? (*Protestations sur divers bancs.*) Pourquoi avoir choisi quelqu'un qui a abandonné son pays pour des raisons mesquines ? Quel exemple donnez-vous à la jeunesse et

comment voulez-vous rendre nos jeunes fiers de leur pays en accordant votre confiance à un homme qui n'a pas la fibre nationale ? Je suis choqué et mon patriotisme est blessé.

**M. le président.** Monsieur Brard, je vous ai accordé cinq minutes, et ce n'est pas parce que M. Dumont a parlé presque dix minutes que j'aurai la même mansuétude à votre égard.

**M. Jean-Pierre Brard.** J'ai appris sur Internet que ce n'est pas pour la défiscalisation qu'Alain Prost a quitté son pays. C'est, dit-il, parce que la Suisse est un pays paisible, qui offre une qualité de vie rare et où l'on respecte plus que partout ailleurs la vie privée. Mais elle n'est pas si mal protégée chez nous ! Personne n'espionne Mme Bettencourt par le trou de sa serrure, que je sache ! Alain Prost possède des résidences secondaires à Paris, Méribel et Biarritz, mais il a choisi de s'expatrier ! C'est un anti-modèle qui fait honte à la France !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 83 rectifié.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je voudrais remercier l'Assemblée pour ce moment important. Je constate en effet que, sur tous les bancs de cet hémicycle, vous êtes favorables au développement du bioéthanol en France.

**M. Jean-Pierre Brard.** Des carburants alternatifs !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Pourquoi alors, me direz-vous, avoir attendu si longtemps ? Vous avez raison, monsieur Dumont, on aurait pu le faire avant. Comme l'a dit M. Brard, nous avons là un hors-d'œuvre, avant le plat de résistance.

C'est donc un début, et je veux ici rendre hommage, non pas au Gouvernement – ce qui serait déplacé de ma part –, mais à celui qui nous a permis de réunir l'ensemble des parties prenantes, dont les intérêts et les objectifs étaient divergents. Parce qu'il connaît mieux que personne le monde de l'industrie automobile et des industries pétrolières, il a réussi à les fédérer sur un projet d'intérêt national. Au nom du Gouvernement, je tiens à remercier Alain Prost (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) pour la mission qu'il a conduite sans compter son temps.

**M. Jean-Pierre Brard.** Un anti-modèle !

**M. Didier Migaud et M. Augustin Bonrepaux.** C'est de la provocation !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Il nous a permis de développer dans notre pays une filière aussi importante pour les industries que pour le secteur agricole.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est la promotion du duc d'Enghien ! Vous savez comment il a fini !

**M. le président.** Oui, mais il n'est pas là pour se défendre. Laissez-le donc tranquille !

Je suis saisi d'un amendement n° 140.

La parole est à M. Didier Migaud, pour soutenir cet amendement.

**M. Didier Migaud.** Peut-être cette mission incitera-t-elle Alain Prost à revenir en France et à y payer ses impôts.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et Johnny Halliday à ne pas la quitter !

**M. Didier Migaud.** Jean Arthuis a fait des observations très pertinentes. La réponse de M. le ministre, quant à elle, est une provocation inutile. Le bioéthanol avait été promu bien avant ce rapport.

**M. Jean-Louis Dumont.** Cela fait vingt-cinq ans qu'on en parle !

**M. Didier Migaud.** Cela a été rappelé tant par Charles de Courson que par Jean-Louis Dumont ou Jean-Pierre Brard. Cela fait des années qu'on en parle : vous pourriez donc faire preuve d'un peu de modestie !

Notre amendement n° 140 propose à nouveau un dispositif bien connu, auquel, nous le savons, le ministre n'est pas favorable. Mais, face au problème du pouvoir d'achat auquel sont confrontés une grande majorité de nos concitoyens, nous proposons le rétablissement d'un dispositif de TIPP flottante, permettant d'éviter que l'État ne profite d'un effet d'aubaine dû à l'augmentation du cours du pétrole, notamment par le biais de ses recettes de TVA. Car, si le produit de la TIPP stagne, et même recule, parce que les Français circulent sans doute moins et roulent moins vite, et donc consomment moins d'essence, lorsque le prix du cours du pétrole augmente, les recettes de TVA suivent mécaniquement. Il n'est pas sain que l'État tire ainsi bénéfice d'une pression supplémentaire sur les Français, qui n'ont généralement pas d'autre alternative que la voiture pour se déplacer. S'il est très important d'encourager les moyens de transport alternatifs à l'automobile, nous savons que, à court terme, nombre de nos concitoyens n'ont pas d'autre solution que leur véhicule personnel, même si cela contribue à diminuer leur pouvoir d'achat.

C'est pourquoi notre amendement propose ce dispositif, qui, à l'époque, avait permis de plafonner les dépenses de carburant.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La commission a rejeté cet amendement.

Le Gouvernement a mis en place une commission Durieux – dont Charles de Courson et moi-même sommes membres – qui se réunit régulièrement et qui a établi qu'en aucun cas, l'État n'encaissait de recettes supplémentaires au détriment des Français.

**M. Didier Migaud.** Vous savez bien que c'est faux !

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La fiscalité sur le pétrole se compose de deux taxes : la TIPP, qui est assise sur les volumes consommés, puisqu'elle est calculée et établie de façon forfaitaire, et la TVA, qui dépend de l'évolution du cours du pétrole.

La commission Durieux a conduit des travaux extrêmement rigoureux. Y siègent d'ailleurs des partenaires de tous bords, dont M. Yves Cochet et M. Miquel, qui est sénateur socialiste. Ces travaux, incontestables, ont montré que, du fait de la baisse de la consommation de carburant, due à l'augmentation du prix de l'essence, la perte de TIPP a été, en 2005, supérieure d'environ 200 millions aux gains de TVA.

Si, une année, le mouvement devait se renverser et que la hausse des recettes de la TVA soit supérieure à la perte de TIPP, nous nous sommes engagés à mettre en place des dispositifs de rétrocession aux consommateurs. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait par anticipation l'année

dernière, malgré la perte de recettes que l'État a connue, avec l'aide à la cuve. Par conséquent, monsieur Migaud, il est tout à fait faux de dire que l'État s'enrichit au détriment des consommateurs.

**M. Didier Migaud.** « S'enrichir » n'est pas le terme qui convient compte tenu de l'explosion de la dette, à laquelle vous avez largement contribué ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Vous l'avez laissée augmenter de mille milliards de francs !

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Vous êtes gêné, monsieur Migaud, et vous tentez de faire diversion !

Le dispositif que vous aviez mis en place en 2000 a coûté environ 1,5 milliard, qui s'est perdu dans les sables, sans aucune répercussion sur les prix à la pompe. Je crois beaucoup plus à des mesures – que le ministre a évoquées tout à l'heure – comme l'augmentation de nos capacités de raffinage, qui permet d'élargir l'offre et donc de mieux absorber les éventuelles variations du prix de l'essence. Ce sera bien plus efficace que le dispositif aveugle que vous aviez mis en place en 2000.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Le Gouvernement partage l'avis de la commission.

Je rappelle que la commission Durieux se réunit tous les mois et vérifie qu'il n'y a pas d'enrichissement de l'État.

**M. Didier Migaud.** C'est « bidon » ! Il n'est nul besoin d'une commission pour le constater !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Si c'était le cas, le gain serait restitué aux consommateurs, comme nous nous y sommes engagés.

Pour ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable à cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 140.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 141.

La parole est à M. Didier Migaud, pour le soutenir.

**M. Didier Migaud.** Tout le monde s'inquiète de la pollution et du changement climatique.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Il y a de quoi !

**M. Didier Migaud.** Nous nous sommes rendus à l'invitation du président Debré pour assister à la diffusion du film d'Al Gore, qui décrit ce phénomène de manière très pédagogique.

On sait que l'une des causes de la pollution est la consommation de carburant. Or le transport aérien, qui en est un des principaux utilisateurs, bénéficie d'une exonération de la TIPP. Celle-ci pouvait sans doute se justifier lors de sa mise en place en 1923, mais elle n'est plus d'actualité, d'autant que le transport aérien constitue aujourd'hui le mode de déplacement le plus polluant en matière d'effet de serre.

Certes, nous sommes liés par des conventions internationales, mais cette exonération n'existe pas aux États-Unis, ni au Canada, ni en Irlande, qui utilisent le produit de cette taxation pour mieux lutter contre l'effet de serre. C'est ce que nous proposons par cet amendement. Nous souhaitons

qu'une réflexion s'engage sur les exonérations accordées aujourd'hui au transport aérien, alors que celui-ci est un mode de déplacement particulièrement polluant.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Défavorable.

Cette exonération ancienne a été renouvelée en 1944, par la convention de Chicago, pour faciliter les échanges internationaux.

Comme l'a rappelé en commission Charles de Courson, qui est rapporteur spécial pour les transports aériens, cette exonération peut être supprimée sur des vols intérieurs ou par des accords bilatéraux entre États. Si nous devons aller dans ce sens – et je comprends parfaitement les propos, tout à fait légitimes, que vous venez de tenir – nous ne pourrions le faire que dans le cadre d'accords internationaux, et non par le biais d'un dispositif législatif.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Même avis que celui exprimé par la commission !

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** J'ai organisé un colloque à la Maison de la chimie, auquel ont participé des intervenants de toutes sensibilités. Des opinions très diverses ont été exprimées sur cette question.

Supposons que tout le monde se mette d'accord pour renégocier la convention de Chicago et taxer les carburateurs : cela représenterait, pour la seule France, 1,2 milliard d'euros de recettes fiscales.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** C'est exact.

**M. Charles de Courson.** Il en résulterait une forte augmentation du prix des billets d'avion. Mais cela ne ferait que réduire très faiblement le trafic aérien et ne freinerait en rien sa croissance.

**M. Didier Migaud.** Il y a aussi le principe « pollueur-payeur » !

**M. Charles de Courson.** Le vrai débat, monsieur Migaud, n'est pas là. Il convient plutôt de se demander comment réduire, dans les moteurs d'avions, les émanations de CO<sub>2</sub>.

Des efforts considérables sont consentis à cet égard, puisqu'on envisage, au niveau européen, de réduire d'environ un tiers la dépense énergétique par passager kilomètre dans les dix ans qui viennent. D'abord, en agissant sur les moteurs – on pourra sans doute gagner 15 % mais pas plus car il n'y a pas de révolution technologique en vue. Puis en améliorant la gestion du trafic et en remplissant davantage les avions. Enfin, en améliorant les carburants. Mais, dans ce domaine, les recherches ne font que commencer.

Au Brésil, par exemple, un grand avionneur a mis au point des carburants oxygénés pour les moteurs à hélice. Mais, pour les réacteurs à réaction, le problème est plus complexe et les recherches ne sont pas près d'aboutir.

Votre proposition, monsieur Migaud, n'est donc pas le bon moyen de lutter contre l'émission de gaz à effet de serre.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 141.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Nous en venons maintenant à l'article 18.

## Article 18

*(précédemment réservé)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n°s 101 et 187, tendant à supprimer cet article.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour soutenir l'amendement n° 101.

**M. Jean-Pierre Brard.** Notre collègue sénatrice, Marie-France Beauvils, avait déjà eu l'occasion l'an passé, d'évoquer, lors de la discussion de la loi de finances, les inquiétudes des élus communistes et celles de l'ensemble des personnels des Monnaies et médailles concernant le projet de transformation du statut de la direction en établissement public industriel et commercial, que vous évoquiez alors au conditionnel.

Le pas est aujourd'hui franchi avec le texte de votre article 18, un texte qui n'est autre qu'un projet de loi et dont l'inscription au sein d'une loi de finances interpelle.

Vous motivez votre décision d'opérer ce changement de statut par des arguments juridiques – tels que le texte de la LOLF et son interprétation – et économiques, notamment le fait que la majorité des recettes soit aujourd'hui tirée des activités commerciales des Monnaies et médailles, activités qui seraient appelées à se développer.

Il est vrai que vous entourez votre propos d'un certain nombre de précautions. Vous dites que le statut d'EPIC, en assurant la compatibilité des Monnaies et médailles avec la LOLF, offrira un cadre juridique pour la conduite de ses missions de service public, sans remettre en cause son unité et son intégrité et en préservant le statut public des personnels.

Nous ne vous suivrons pas dans cette voie. Nous estimons en effet que les Monnaies et médailles doivent demeurer un budget annexe, pour plusieurs raisons.

D'abord, pour une question de principe : l'essentiel des activités de cette institution relève de l'exercice de missions régaliennes, que ce soit la frappe de l'euro pour le compte du Trésor, les décorations officielles, la lutte contre la contrefaçon ou encore la conservation des collections historiques. De telles missions n'ont pas vocation à prendre corps dans un des multiples démembrements des outils de l'État.

Ensuite, la création d'un EPIC ne garantit ni les fonds propres d'un budget annexe, ni les projets d'investissements futurs. Comme les Monnaies et médailles ne sont pas rentables et, surtout, n'y ont aucunement vocation, ce changement de statut ne peut conduire qu'à fragiliser cette institution.

C'est du reste pour ces raisons que votre projet a suscité l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales représentatives du personnel, sans que cela, bien sûr, vous émeuve le moins du monde – même si vous nous avez dit, en début de séance, que vous souhaitiez des organisations syndicales représentatives ! Mais nous sommes coutumiers de semblables témoignages d'obstination. Pour vous, le dialogue social, c'est « cause toujours tu m'intéresses » !

Pour notre part, nous nous prononçons pour que les Monnaies et médailles restent organisées comme un budget annexe dans le cadre d'une mission monoprogramme. Cela nous semble indispensable tant pour la fiabilité que pour la sécurité de l'ensemble de la production de monnaie métallique dans notre pays.



Nous vous proposons donc l'adoption de cet amendement de suppression.

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Carcenac, pour soutenir l'amendement n° 187.

**M. Thierry Carcenac.** Notre amendement demande également la suppression de l'article 18, lequel, comme l'a souligné mon collègue Jean-Pierre Brard, n'est autre qu'un projet de loi au sein de cette loi de finances !

Nous avons déjà abordé le problème dans le passé et, lorsqu'il était ministre des finances, M. Mer avait évoqué le projet industriel des Monnaies et médailles.

Cette institution rend de bons et loyaux services depuis cent vingt-huit ans, ses missions étant à la fois régaliennes et commerciales. Elle s'est trouvée dans une situation un peu particulière avec la montée en charge de l'euro : pendant quelques années, elle a frappé beaucoup de monnaie ; ensuite, en raison de stocks importants, elle a connu une phase moins active. Aujourd'hui, l'article 18 de la LOLF fait allusion aux activités principales et aux activités accessoires qui sont commerciales. Celles-ci, fort importantes en 2004, à 65 %, sont tombées à 56 % en 2005 et à 54 % en 2006. Avec la remontée de la frappe de monnaie dans le cadre de l'activité régaliennne de l'État, il semblerait qu'un équilibre s'installe. Et nous avons la volonté de faire fonctionner cet établissement qui comporte 712 personnes, lesquelles méritent tout notre intérêt compte tenu des missions qu'elles remplissent.

Cet article pose beaucoup de questions et soulève des incertitudes que j'avais exposées dans le débat général et que je reprends aujourd'hui. Même si, selon M. Copé, j'ai tenu des propos responsables et très précis, le groupe socialiste n'a pas obtenu de sa part les réponses qu'il attendait sur quatre points essentiels.

D'abord, il subsiste une incertitude quant au projet industriel à moyen terme. On nous dit qu'il sera élaboré ultérieurement.

S'agissant des missions, l'établissement est chargé « à titre exclusif » des Monnaies et médailles aux termes de l'article 18 du projet. On ne comprend donc pas pourquoi on n'en resterait pas au monopole, dès lors que la Commission européenne n'envisage pas de le remettre en cause. Certes, la formulation « à titre exclusif » a le même sens, mais le terme « monopole » nous paraît plus adapté à la mission régaliennne de cet établissement.

Ensuite, le projet ne dit rien sur la dotation. On transmet le bâtiment de Pessac et l'hôtel du quai de Conti, mais on ne sait ce qui est prévu pour les charges du propriétaire : les toitures pour l'hôtel du quai de Conti et les probables travaux de désamiantage pour Pessac.

En outre, on transfère les personnels dans des délais relativement courts, leur statut prenant fin au 31 décembre et leur nouveau statut prenant effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 dans le cadre d'un établissement public industriel commercial. C'est, selon moi, aller relativement vite puisque rien n'a été établi concernant la dotation et les apports. Je note qu'un gouvernement précédent, dans le cadre de la transformation de l'Imprimerie nationale en société, avait prévu que le délai des apports ne pourrait pas excéder un an et que les personnels disposeraient de délais pour pouvoir faire leur choix.

Enfin, la dernière incertitude porte sur le statut. La direction des Monnaies et médailles compte 712 personnes, dont 516 ouvriers. Parmi ces personnels, figurent des fonctionnaires du ministère de l'économie et des finances,

des fonctionnaires techniques, des ouvriers des établissements industriels de l'État dont le statut et les règles statutaires demeurent, aux termes de votre projet de loi, applicables jusqu'à la conclusion d'un accord d'entreprise. Je note également, mes chers collègues, que, en décembre 1993, lors du vote de la transformation de l'Imprimerie nationale, le choix avait été laissé aux salariés de pouvoir conclure un contrat de travail avec la société lorsque l'accord d'entreprise interviendrait. Ici, avec votre projet de loi, vous avez une approche différente.

Compte tenu de ces incertitudes et de l'ampleur du travail à mener, notamment dans le cadre de négociations sociales, nous proposons, à l'instar de nos collègues du groupe communiste, la suppression de l'article 18. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La commission a repoussé ces deux amendements de suppression, tout simplement parce qu'il est indispensable de transformer le budget annexe des Monnaies et médailles en établissement public industriel et commercial. Cela est lié à l'article 18 de la LOLF et, surtout, à l'évolution de l'activité des Monnaies et médailles.

Je tiens à rendre hommage au travail du rapporteur spécial, Thierry Carcenac, et notre commission s'est également posé les questions qui viennent d'être évoquées. Il serait donc utile, messieurs les ministres, que vous nous apportiez des précisions. Non sur la finalité, les missions de l'institution – car nous sommes tous convaincus, pour des raisons juridiques, économiques, financières et de production, de la nécessité de créer cet établissement public industriel et commercial –, mais sur l'avenir de la dotation. Des incertitudes subsistent en effet sur l'avenir de la dotation à cet établissement public en termes immobiliers, monsieur Carcenac, mais aussi en termes de réserves et de provisions. En outre, la question de l'avenir du traitement des personnels se pose, messieurs les ministres – je pense notamment aux ouvriers d'État, qui ont un statut hybride puisqu'ils relèvent du code du travail, mais aussi, s'agissant de leur régime de retraite, du régime des services publics industriels et commerciaux de l'État.

Toutes ces questions ne remettent absolument pas en cause le principe de l'article 18 de cette loi de finances, mais nous devons profiter de son examen pour lever les interrogations qui se sont posées lors de la discussion en commission des finances.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Le Gouvernement est également défavorable à ces amendements de suppression, mais je tiens à répondre aux questions, légitimes, qui viennent d'être soulevées.

Ces questions sont légitimes car les Monnaies et médailles font partie du patrimoine national. Vous venez de dire, monsieur le député Carcenac, qu'il ne fallait pas se précipiter : vous avez raison. Les Monnaies et médailles ont été fondées par Charles le Chauve en 864 et existent, dans leur forme actuelle, depuis 1879. Par conséquent, nous avons eu le temps – le directeur, présent parmi nous ce soir, pourrait le dire lui-même – de faire en sorte que cet établissement évolue. Dorénavant, il évolue de plus en plus dans des relations essentiellement commerciales, avec des contrats de nature commerciale. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé indispensable de faire évoluer son statut – conformément à l'esprit de la LOLF – en EPIC, en établissement

public industriel et commercial, de façon à lui donner la possibilité d'avoir un vrai projet industriel, adapté à l'évolution de ses missions.

Je vais répondre très précisément à vos questions.

D'abord, je tiens à le dire de la façon la plus claire, il n'est aucunement question de remettre en cause le monopole.

Ensuite, il n'y a pas eu de précipitation. De très nombreuses concertations, négociations, discussions ont eu lieu, et c'était bien le moins car il fallait expliquer ce changement de statut aux personnels. Du reste, je rends hommage à M. Dov Zerah, qui a conduit cette transformation au rythme nécessaire, parce que c'était indispensable, mais sans aller trop vite puisque, je le rappelle, le changement de statut n'interviendra qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Quant à la dotation, c'est un élément très important, monsieur le rapporteur, monsieur le député. Il sera nécessaire de prévoir une dotation pour cet établissement. D'ici à la fin de l'année, le directeur de l'établissement et le directeur de l'APE se rencontreront pour définir l'enveloppe de cette dotation, qui sera conforme aux exigences des nouvelles missions de l'EPIC et qui sera généreuse – contrôlée, mais généreuse.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Généreuse dans la limite des moyens de l'État !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** M. le rapporteur vient de dire : « généreuse dans la limite des moyens de l'État » et je reprends volontiers à mon compte ces propos.

Enfin, vous avez fait allusion au statut des personnels. Je tiens à le dire également de la façon la plus claire : la situation des personnels sera maintenue, comme l'indique le projet de loi. J'ajoute qu'il n'y aura aucune remise en cause de la retraite des personnels.

Nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour que le changement de statut se passe le mieux possible et pour pouvoir doter cet établissement des moyens nécessaires à l'évolution de ses missions. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement suit la commission dans le rejet de ces deux amendements.

**M. le président.** Je mets aux voix par un seul vote les amendements n<sup>os</sup> 101 et 187.

*(Ces amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de quatre amendements, n<sup>os</sup> 102, 22, 197 et 332, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n<sup>os</sup> 22 et 197 sont identiques.

La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 102.

**M. Jean-Claude Sandrier.** Avec cet amendement, nous proposons de mettre fin à un formidable gâchis et de garantir la compétitivité et la fiabilité de la frappe des monnaies métalliques en permettant aux Monnaies et médailles d'assurer tout ou partie de la fabrication des flans. Nous avons en effet en mémoire l'expérience récente de l'établissement de Pessac qui a témoigné de choix de gestion particulièrement contestables. Ainsi, à Pessac, ce sont 7,5 millions d'euros qui ont été investis dans le secteur de la fabrication des flans, disques qui permettent de frapper la monnaie. Aujourd'hui, ces installations ne sont pas utilisées.

Qui peut nier, pourtant, que, face à la concentration des usiniers de flans privés, il y a aujourd'hui nécessité de maintenir au sein des Monnaies et médailles un outil propre pour assurer en partie la fabrication des flans ? Il y va tant de la sécurité et de la fiabilité des approvisionnements que de la qualité et de l'autonomie du *process* de fabrication. Dans une matière aussi manifestement régaliennne que la frappe de la monnaie, il nous paraît souhaitable de nous entourer de toutes les garanties, non seulement utiles mais nécessaires. Quand on sait que, dans le cadre du programme de frappe de l'euro, la direction des Monnaies et médailles a fait des investissements lourds dans une presse de découpe et une chaîne de cuivrage, et que ces installations sont aujourd'hui inutilisées alors que le personnel existe pour les faire fonctionner, on ne peut qu'être inquiet du devenir des missions des Monnaies et médailles, dans le cadre de l'EPIC que vous mettez aujourd'hui en place. C'est le sens de notre amendement que de tenter de nous entourer ici de certaines garanties pour assurer tout ou partie de la fabrication des flans.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général, pour présenter l'amendement n<sup>o</sup> 22.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Si vous le permettez, monsieur le président, M. Carcenac pourrait présenter les amendements identiques, puisque c'est lui qui les a proposés à la commission des finances, laquelle les a adoptés.

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Carcenac, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 197.

**M. Thierry Carcenac.** Monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure affirmé qu'il n'était nullement question de supprimer le monopole. Nous en prenons acte. Vous avez indiqué également que les personnels avaient amplement discuté du dossier. J'ai noté que, si cela avait commencé au mois de mars 2006, il reste un peu de chemin à faire.

Mon collègue Sandrier vient de le dire, il paraît important de faire figurer au nombre des missions de l'EPIC la possibilité de fabriquer tout ou partie de ces flans qui sont indispensables à la frappe de la monnaie. Ce serait d'autant plus important que nous pouvons avoir des problèmes d'approvisionnement et que les coûts doivent rester compétitifs. Comme l'a indiqué M. Sandrier, nous avons du matériel, mais il est inutilisé depuis plusieurs années. Il serait peut-être temps que, dans le cadre d'une négociation salariale avec les personnels, on arrive à le faire fonctionner. Il est anormal que des machines qui ont coûté plus de 7,5 millions d'euros dorment à Pessac et que nous devons faire appel à des industriels privés, dont la production pose parfois des problèmes de qualité, même si M. Zerah, le directeur, sait conduire de bonnes négociations et obtient le versement de pénalités. Cet amendement nous permettrait donc de renforcer le rôle de la Monnaie de Paris.

**M. Jean-Louis Dumont.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, pour présenter l'amendement n<sup>o</sup> 332 et donner l'avis du Gouvernement sur les amendements n<sup>os</sup> 102, 22 et 197.

**M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.** Je voudrais inviter M. Carcenac à retirer son amendement au bénéfice de celui que je vous propose au nom du Gouvernement, qui va dans le même sens mais a l'avantage d'être un peu plus clair sur la détermination des missions.

En effet, l'amendement n° 332 propose que l'établissement public ait la possibilité de fabriquer les flans, en tout ou partie, par lui-même, dans le dessein de garantir des coûts compétitifs.

Le Gouvernement n'est pas opposé à ce que cette possibilité soit affirmée par la loi. Il tient en revanche à ce qu'il n'en soit pas fait obligation à l'établissement, qui doit rester maître d'une option essentiellement industrielle. Cela n'emporte pas obligation, c'est un choix qui est laissé à l'établissement.

Si vous êtes d'accord sur le principe de ce dispositif, je vous propose de retenir l'amendement gouvernemental, plutôt que le vôtre.

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Carcenac.

**M. Thierry Carcenac.** D'après l'alinéa 9, cet établissement est chargé, « à titre exclusif, de fabriquer pour le compte de l'État les pièces métalliques mentionnées à l'article L. 121-2 ». La définition des autres missions de l'établissement est ensuite donnée. Si l'on avait inclus l'alinéa que nous proposons et qu'avait approuvé la commission des finances, les mots « à titre exclusif » auraient peut-être favorisé l'interprétation que vous évoquez, monsieur le ministre. Mais nous étions quand même relativement pondérés, dans la mesure où nous incluions la possibilité. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on ajoute ultérieurement un 7° à cet article, la formulation étant quasi identique.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La rédaction du Gouvernement rejoint celle de notre collègue Sandrier.

**M. Jean-Claude Sandrier.** C'est pratiquement la même chose !

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Nous devrions donc pouvoir nous accorder sur celle du Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** J'ai évoqué l'amendement de M. Carcenac, mais ma remarque vaut également pour celui de M. Sandrier, qui est très proche.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Sandrier.

**M. Jean-Claude Sandrier.** Je retire mon amendement.

**M. le président.** Les amendements nos 102, 22 et 197 sont retirés.

Je mets aux voix l'amendement n° 332.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 150.

La parole est à M. le rapporteur général, pour le soutenir.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Rédactionnel.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 150.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 157 est également rédactionnel.

Même avis du Gouvernement.

Je le mets aux voix.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 158 est, lui aussi, rédactionnel.

Le Gouvernement y est favorable.

Je le mets aux voix.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 151 est rédactionnel.

Je le mets aux voix.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 149 est rédactionnel.

Je le mets aux voix.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 152 est rédactionnel.

Je le mets aux voix.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 103.

La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, pour le soutenir.

**M. Jean-Claude Sandrier.** Le personnel ouvrier des Monnaies et médailles relève du budget annexe des Monnaies et médailles, sous tutelle du ministère des finances et du budget.

Ces agents relèvent, pour leur régime de pension, du décret 2004-1056 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État. Recrutés sur concours externe public, ce sont des ouvriers de l'État rémunérés par un salaire national correspondant à l'indice de leur catégorie multiplié par la valeur du point fonction publique. Tous les éléments de leur rémunération résultent d'arrêtés ministériels, notamment l'arrêté de mensualisation de ces personnels du 14 décembre 1979, qui reprend leur grille indiciaire.

C'est l'ensemble de ces règles statutaires dont les personnels demandent que l'application soit maintenue. Ils l'ont exprimé, ces derniers temps, par de puissants mouvements rassemblant jusqu'à 87 % des personnels, à l'appel de toutes les organisations syndicales.

Il s'agit là d'une question d'équité et de conformité à l'État de droit. Monsieur le ministre, vous tiendriez ainsi l'engagement que vous avez pris d'assurer le maintien de la situation et du statut des personnels lors du passage à l'EPIC.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La commission a émis un avis défavorable. Il n'en demeure pas moins, monsieur le ministre, que nous aurions besoin de quelques précisions sur le régime de ce personnel, qui a fait l'objet d'une consultation du tribunal des conflits et de la Cour de cassation. Les deux ont jugé que ce personnel était assimilable à celui des services publics industriels et commerciaux. Selon la Cour de cassation, les situations individuelles relèvent clairement du code du travail et donc du juge des prud'hommes.

Cependant, pour la retraite, le régime s'inscrit dans celui des pensions des ouvriers de l'État au titre des établissements publics et industriels de l'État, mais le fait qu'ils bénéficient d'un tel régime de pension ne fait pas d'eux *ipso facto* des fonctionnaires. Vous devriez, je crois, monsieur le ministre, nous dire comment vous considérez le régime juridique de ces ouvriers d'État.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Je veux répondre aux interrogations formulées par M. Sandrier et par M. Carrez. Comme vous l'avez écrit, monsieur le rapporteur général, le tribunal des conflits considère que, pour ce qui est de leurs droits individuels, ce sont des ouvriers de droit privé. Certes, des textes font référence à la notion d'« ouvriers de l'État », et certains s'appliquent d'ailleurs aux ouvriers des Monnaies et médailles, mais cette appellation fait référence à l'employeur de ces ouvriers et n'emporte pas l'existence d'un statut.

Cependant, je puis vous rassurer : le régime de retraite des ouvriers des Monnaies et médailles n'est nullement remis en cause par cet article. Je me suis du reste engagé à ce que la situation des personnels soit maintenue à l'occasion du changement de statut. Il n'y a donc pas d'ambiguïté de ce point de vue.

Quant au décret du 5 octobre 2004 sur les régimes spécifiques de retraite, il ne fait aucune référence à l'appellation « ouvrier de l'État » ou « ouvrier d'État » et retient la notion de « personnel ouvrier ». C'est cette même appellation que nous vous proposons de reprendre ici.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 103.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n°s 104 et 188.

La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, pour défendre l'amendement n° 104.

**M. Jean-Claude Sandrier.** Cet amendement est défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Carcenac, pour soutenir l'amendement n° 188.

**M. Thierry Carcenac.** Monsieur le ministre, vous avez apporté à l'instant une précision sur le régime des retraites, mais l'article 18 fait aussi état des règles statutaires qui « demeurent applicables jusqu'à la conclusion d'un accord d'entreprise ».

La rédaction que nous proposons inverse en quelque sorte le système de la preuve en indiquant que ces règles statutaires « seront reprises dans l'accord d'entreprise », et non qu'elles seront maintenues jusqu'à la conclusion de celui-ci. C'est cette solution qui avait été retenue lors de la transformation de l'Imprimerie nationale en société. Il s'agissait alors de résoudre exactement le même problème, cela pour les ouvriers qui relevaient du statut des établissements industriels de l'État. Il avait alors été précisé qu'ils pourraient conclure un contrat de travail avec la société lorsque l'accord d'entreprise aurait été signé.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Avis défavorable. Cela risque de figer la situation, alors qu'un accord est en cours d'élaboration pour définir un cadre juridique définitif pour ces personnels.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Même avis. La loi ne doit pas préempter les conclusions d'un dialogue social. L'Assemblée devrait en être d'accord.

**M. le président.** Je mets aux voix par un seul vote les amendements n°s 104 et 188.

*(Ces amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 153.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Il s'agit d'un amendement rédactionnel.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 153.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 271.

La parole est à M. Charles de Courson, pour le défendre.

**M. Charles de Courson.** J'ai déposé cet amendement pour avoir connu, en qualité de rapporteur des projets de loi relatifs à Aéroports de Paris et à Air France, le problème posé par l'absence de délai pour la conclusion d'un accord d'entreprise. La sagesse est donc de prévoir un tel accord entre les représentants de tout nouvel EPIC et ceux du personnel, en établissant une date butoir. Un délai de dix-huit mois étant en général considéré comme normal, je propose en l'occurrence de fixer comme date butoir le 31 juin 2008, étant précisé que, à défaut d'accord à cette date, une convention collective fixée par le président de l'EPIC acte les droits et avantages existants. Au moins existera-t-il une convention collective.

Évidemment, tout le monde souhaite qu'il y ait accord, mais encore faut-il que celui-ci intervienne dans un certain délai, ce que le texte gouvernemental ne prévoit pas.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La commission a reconnu que, dans la plupart des situations similaires, une date limite avait été fixée à la négociation. Nous nous sommes cependant interrogés sur le bien-fondé d'une telle proposition en raison de la spécificité de la négociation en cours aux Monnaies et médailles.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Le Gouvernement, monsieur de Courson, est défavorable à cet amendement, car il faut savoir, encore une fois, si l'on est dans une société de confiance ou dans une société de méfiance. Si le dialogue social auquel nous invitons les partenaires se déroule dans de bonnes conditions, c'est-à-dire où chacun fait preuve d'écoute et de respect, et que l'on a toutes les raisons de penser que l'on aboutira à un accord d'entreprise, au sens noble du terme, fixer un délai couperet ne me paraît pas être de bonne gouvernance, ni le plus approprié dans le contexte.

Par ailleurs, vous qui ne nous loupez jamais pour une erreur sur un quatorzième chiffre après la virgule, je ne vous ferai pas le cadeau, car vous ne me l'auriez pas fait, de ne pas appeler votre attention sur le fait que, de mémoire d'homme, il n'y a jamais eu de 31 juin ! *(Sourires.)*

**M. Charles de Courson.** Je voulais bien sûr parler du 30 juin et l'amendement doit être rectifié en ce sens.

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Carcenac.

**M. Thierry Carcenac.** Si l'article 18 est voté, le budget annexe sera supprimé au 31 décembre 2006. D'ici là, des assurances sont nécessaires sur les dotations, les apports et le statut des personnels. À cet effet, comme vient de le souligner M. de Courson, un délai doit être fixé.

Dans tous les autres cas similaires, les dispositions législatives ont toujours prévu un délai, qui pouvait ne pas excéder un an ou qui pouvait courir jusqu'à la date de réalisation des apports.

Il est dommage que l'on bloque sur cette idée de délai alors que, dans son principe, elle ne m'apparaît pas comme si mauvaise que cela. Il conviendrait vraiment de ne pas tout figer au 31 décembre.

**M. le président.** Je vais donc consulter l'Assemblée sur l'amendement n° 271, tel qu'il vient d'être rectifié, sachant que la commission, si j'ai bien compris, a émis un avis plutôt favorable...

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** En effet, compte tenu des précédents.

**M. le président.** ... et que le Gouvernement y est défavorable.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Oui.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 271 rectifié.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 156.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Il s'agit d'un amendement rédactionnel.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 156.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 155 est, lui aussi, rédactionnel.

Je le mets aux voix.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 154 est également rédactionnel.

Je le mets aux voix.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° 159 est rédactionnel.

Je le mets aux voix.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 273.

La parole est à M. Charles de Courson, pour le soutenir.

**M. Charles de Courson.** Cet amendement tend à prévenir ce que j'appelle les prélèvements indus, c'est-à-dire à éviter, comme on l'a vu à l'occasion de la création d'autres établissements publics, que l'État garde une partie des excédents – j'évalue pour ma part les réserves à 80 millions d'euros, tandis que M. Carcenac les chiffre à 90 millions, mais peu importe.

Je propose donc qu'en l'occurrence on joue le jeu de la transformation en établissement public en transférant à celui-ci l'actif et le passif du budget annexe des Monnaies et médailles afin de lui laisser des facilités de gestion.

Si le ministre garantit que l'État n'a nulle intention de prélever quoi que ce soit, il va sans dire que je suis prêt à retirer l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La commission a repoussé l'amendement. Mais M. le ministre pourrait-il indiquer le sort que le Gouvernement destine aux réserves des Monnaies et médailles ?

**M. Charles de Courson.** Y aura-t-il des prélèvements ?

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur cet amendement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** J'invite M. de Charles de Courson à retirer son amendement, d'abord parce qu'il risquerait, dans le contexte du débat de ce soir, d'être voté (*Sourires*),...

**M. Philippe Auberger.** Voilà un message à peine téléphoné !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** ... ensuite, et plus sérieusement, parce que l'EPIC, ce qui ne peut que vous rassurer, sera doté dès sa création des actifs et des ressources nécessaires pour réussir le changement de statut et pour garantir dans la durée sa viabilité économique et son autonomie financière.

Pour répondre de façon précise au rapporteur général, j'indique que les fonds propres initiaux de l'établissement, qui hérite de l'ensemble des biens, droits et obligations du budget annexe au 31 décembre 2006, seront calibrés sur la base d'une analyse approfondie des perspectives d'activité à moyen et à long terme et d'une vision partagée de la trajectoire financière de l'entreprise.

**M. Jean-Louis Dumont.** Voilà qui nous rassure ! (*Sourires*.)

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Cela nécessite une expertise approfondie de ses besoins de financement à moyen et à long terme. Cette expertise est en cours. Elle sera financée dans le cadre du contrat pluriannuel d'entreprise dont la négociation a lieu entre l'État et le futur EPIC. J'avais promis d'arrêter la langue de bois : vous en avez pour votre argent ! (*Sourires*.)

**M. Charles de Courson.** En clair, ça fait combien ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Il est difficile pour moi de vous en dire un peu plus, mais des éléments chiffrés pourront vous être donnés.

En pratique – ce qui explique que j'invite M. de Courson à retirer son amendement –, l'ensemble des éléments de l'actif se retrouveront tels quels dans le budget du futur établissement.

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Heureusement qu'après une première partie de réponse qui relevait de cette langue de bois qu'il dénonce pourtant dans son dernier livre, M. le ministre s'est écarté de son texte écrit pour être un peu plus compréhensible par les représentants de la nation ! (*Sourires.*)

Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, la partie de votre propos exprimée de façon plus libre, aucun prélèvement n'aura lieu lors de la création de l'EPIC ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Voilà !

**M. Charles de Courson.** Dans ces conditions, je retire l'amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 273 est retiré.

La parole est à M. Thierry Carcenac.

**M. Thierry Carcenac.** On constate, à la lecture du bilan pour 2005 des Monnaies et médailles ou des réserves actuelles – je fais là référence à l'excellent rapport de M. le rapporteur général –, que des fonds existent, qui avaient été provisionnés notamment pour la réalisation de gros travaux de réfection de différents bâtiments. Il serait normal que le nouvel établissement, qui avait donc des moyens, puisse les conserver afin de pouvoir fonctionner.

Je prends acte du retrait de l'amendement de M. de Courson, mais il serait bon que l'établissement soit suffisamment doté pour pouvoir fonctionner.

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 18, modifié par les amendements adoptés.

*(L'article 18, ainsi modifié, est adopté.)*

**M. le président.** Je m'interroge, monsieur le ministre et monsieur le président de la commission, sur l'intérêt qu'il y aurait d'appeler maintenant, à zéro heure dix, la suite de la discussion des articles additionnels après l'article 10, d'autant que de nombreux collègues qui ont déposé des amendements ne sont pas là.

**M. Pierre Méhaignerie et M. Michel Bouvard.** Ils ne seront pas là demain non plus !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Monsieur le président, il y a quelque cohérence à poursuivre nos travaux jusqu'à l'article 11 inclus...

**M. Augustin Bonrepaux.** Bien sûr !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** ... et à réserver l'examen de la suite pour demain puisqu'avec l'article 12, on change, si j'ose dire, de monde en abordant les dispositions relatives aux collectivités locales.

Si l'Assemblée en était d'accord, nous pourrions donc examiner maintenant les amendements portant articles additionnels après l'article 10, et l'article 11, ce qui devrait être très court. (*Assentiment.*)

**M. le président.** Puisqu'un accord unanime semble se faire sur ce point dans l'hémicycle, nous en venons à la suite des amendements portant articles additionnels après l'article 10.

**Après l'article 10 (suite)**

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 278.

La parole est à M. Charles de Courson, pour le soutenir.

**M. Charles de Courson.** L'année dernière, nous avons décidé que la taxe sur les véhicules de société serait proportionnelle à l'émission de CO<sub>2</sub> délibérant sans doute quelque peu rapidement en cette affaire.

**M. Philippe Auberger.** Nous n'avons pas délibéré du tout.

**M. Charles de Courson.** C'est ce que je m'efforçais de dire pudiquement. (*Sourires.*)

Malheureusement, la grille mise en place ne tient pas compte de la taille du véhicule. Or il s'agit d'un enjeu écologique incontournable pour les grandes métropoles.

D'ici à une vingtaine d'années, nous pouvons avoir l'espoir que la plupart des véhicules seront non polluants ou en tout cas moins polluants. Pour autant, une ville comme Paris n'offrirait pas plus d'espace et nos rues ne seront pas plus larges.

Nous souhaitons donc que soit reconnue la place de la petite voiture en ville et nous voulons essayer d'encourager leur acquisition par les entreprises grâce à un barème attractif.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La commission a rejeté cet amendement en présentant deux observations. D'une part, ce type de véhicule – la Smart, en particulier – a fortement bénéficié de la réforme de l'assiette de la taxe sur les véhicules de société que nous avons votée l'an dernier, la TVS passant de 1 130 euros à 200 euros. D'autre part, nous ne souhaitons pas prendre une disposition qui ne s'appliquerait qu'à un seul modèle de véhicule.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Même avis. L'effort réalisé en matière TVS a été conséquent et il faut maintenant être raisonnable.

J'invite donc l'Assemblée à repousser l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 278.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 45.

La parole est à M. Philippe Auberger, pour le soutenir.

**M. Philippe Auberger.** Lorsque la taxe sur les véhicules de société a été mise en place voilà déjà quelques années, elle n'avait pas été rendue déductible de l'impôt sur les sociétés. Il s'agissait, pour l'essentiel, de limiter les abus manifestes de responsables d'entreprise qui achetaient des véhicules extrêmement puissants, estimant que c'était là un élément de leur standing. Qu'ils aient de ce fait à supporter une taxe sur les véhicules de société élevée et non déductible de l'impôt sur les sociétés pouvait apparaître en quelque sorte comme une punition, mais qui était bienvenue au regard de la morale.

Je connais, par exemple, dans ma circonscription une entreprise qui emploie environ 600 représentants. Pour des raisons économiques et de meilleur suivi de l'utilisation des véhicules, elle a décidé, plutôt que de rembourser les frais kilométriques à ses représentants, d'avoir sa propre flotte de véhicules qu'elle met à leur disposition. Le fait que la taxe sur les véhicules de société ne soit pas déductible de l'impôt sur les sociétés correspond pour elle à une charge induite.

Je sais que ma proposition coûte un peu cher, mais je pense que le ministre devrait y réfléchir. Il n'y a pas de raison que le fait que la taxe sur les véhicules de société ne soit pas

déductible de l'impôt sur les sociétés rende la gestion du parc automobile plus difficile pour les entreprises qui ont un parc très important.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** La commission a repoussé cet amendement, qui concerne, je le précise, les véhicules de société, pas les véhicules de collaborateurs.

**M. Philippe Auberger.** Cela concerne des véhicules qui sont dans la société, mis à disposition des collaborateurs.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** De grandes entreprises font le choix, en effet, plutôt que de donner des véhicules à leurs collaborateurs, d'avoir des véhicules de société qu'elles mettent à disposition.

J'ai déjà fait observer à M. Auberger que la TVS n'a jamais été déductible de l'impôt sur les sociétés.

**M. Philippe Auberger.** C'est vrai !

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Par ailleurs, la réforme de l'assiette, décidée l'année dernière pour prendre en compte la dimension environnementale, allège considérablement le coût de la TVS pour des véhicules moins polluants. On peut penser que les grandes entreprises auront à cœur, notamment pour cet intérêt financier, de se doter de véhicules qui peuvent bénéficier de la baisse du coût de la taxe sur les véhicules de société.

Nous n'avons pas retenu cet amendement pour ces deux raisons – je n'évoque pas la troisième, Philippe Auberger l'a fait lui-même.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Je suis également défavorable à cet amendement. Je comprends bien votre raisonnement, monsieur Auberger, mais il m'inspire deux remarques.

D'une part, la réforme sur la TVS, qui a été adoptée dans la loi de finances pour 2006, avait pour objectif d'encourager l'acquisition de véhicules moins polluants. Des critiques ayant été formulées, vous vous en souvenez, j'avais relancé une concertation. À la demande de représentants des entreprises, notamment des PME et du MEDEF, et avec l'accord de votre commission des finances, j'avais annoncé, le 5 mai dernier, des mesures d'allègement de cette taxe pour les véhicules possédés ou loués par des salariés. Ces aménagements seront présentés à l'occasion du projet de loi de finances rectificative.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Ça, c'est autre chose.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Certes, mais cela complète votre argumentaire, monsieur le rapporteur général.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Tout à fait !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** D'autre part, l'opération coûterait 200 millions d'euros.

**M. Philippe Auberger.** Je l'ai dit.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** C'est le troisième argument que j'évoquais.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** C'est trop d'argent. Je ne pourrais plus boucler la boucle.

Voilà pourquoi je vous invite à retirer votre amendement, monsieur Auberger, étant entendu que je suis prêt à retravailler sur cette question.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Monsieur le ministre, votre argument serait valable s'il s'agissait de véhicules de sept chevaux, ou plus, mais, en l'occurrence, il s'agit en général de véhicules qui font quatre ou cinq chevaux, c'est-à-dire de petits véhicules. La nouvelle taxe ne s'applique sur les véhicules neufs. Or la flotte n'est pas renouvelée tous les ans, mais tous les quatre ou cinq ans, en fonction du kilométrage parcouru par les représentants.

Une solution pourrait être envisagée : que ma proposition ne s'applique que pour les véhicules de faible puissance, pas pour les véhicules très puissants, qui peuvent parfois être des véhicules de sport ou de luxe achetés par les chefs d'entreprise ou leurs principaux collaborateurs. Là, il s'agit d'autre chose. Pour les petits véhicules, un effort devrait être envisagé mais je reconnais que la mesure que je propose est assez coûteuse, et qu'elle n'a pas été suffisamment préparée. Je retire donc mon amendement.

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Merci.

**M. le président.** L'amendement n° 45 est retiré.

### Article 11

**M. le président.** Sur l'article 11, plusieurs orateurs sont inscrits. Je leur demande d'être brefs.

La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

**M. Jean-Louis Dumont.** Ayant déjà eu l'occasion de m'exprimer dans la discussion générale sur cet article, je souhaiterais simplement obtenir une réponse à mes questions. Le patrimoine du logement locatif social appartient-il à l'État ? Quel type de valorisation a-t-il été retenu lors des transactions entre la Caisse nationale des caisses d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations ? Les mètres carrés ? Le nombre de logements ? De nombreuses incertitudes demeurent, qui ne sont pas levées dans le rapport du rapporteur général.

Enfin, le rapporteur général indique, page 195 de son rapport, que la contribution représentative de l'impôt sur les sociétés de la Caisse des dépôts sera de l'ordre de 230 millions d'euros, et page 194, il évoque le chiffre de 370 millions. Je sais qu'il doit y avoir un report d'une année ; j'aimerais tout de même avoir une explication.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Mon collègue Pierre Hériaud, qui n'est plus présent mais qui a assisté au débat toute la journée, et moi-même avons été très sensibles aux compliments que nous a adressés le rapporteur général dans sa présentation.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Il ne s'agissait pas de compliments de circonstances, mais de compliments profondément sincères.

**M. Philippe Auberger.** Il faut reconnaître que le concours de la Caisse des dépôts au budget de l'État pour l'année 2007, prévu à hauteur de 2,750 milliards d'euros, est substantiel. Jamais il n'avait atteint un tel niveau. Cela n'a été rendu possible que par l'issue très heureuse de la négociation entre la Caisse des dépôts et les caisses d'épargne. Il est vrai qu'une excellente valorisation a été obtenue de notre participation dans la Caisse nationale des caisses d'épargne, avec notamment une prime d'actionnaire minoritaire de 15 %, tout à fait inespérée. Je veux également, parce que cela n'a

jamais été fait, rendre hommage au service juridique de la Caisse, qui avait monté, en 2003, un pacte d'actionnaires qui a permis de vraiment verrouiller la négociation.

J'ajoute que, si nous avons à voter un texte particulier à ce sujet, c'est parce que l'encaissement des 6,8 milliards qui sont attendus n'aura pas lieu cette année mais probablement – nous n'en sommes pas certains – au début de l'année prochaine. De toute façon, la participation serait alors due, au titre de l'année 2007, en 2008. La Caisse des dépôts fait un effort d'anticipation sur ce qui est normalement dû.

Enfin, je voudrais rappeler, parce que cela ne figure pas dans l'excellent rapport du rapporteur général, que le Conseil constitutionnel a considéré, en 1989, que les prélèvements versés par la Caisse des dépôts et consignations ne constituaient pas « une imposition de toute nature » et qu'en conséquence, compte tenu notamment du système de gouvernance de la Caisse des dépôts, un accord de la Caisse des dépôts était nécessaire et que le Gouvernement et le Parlement ne pouvaient pas, de leur propre initiative, imposer à la Caisse des dépôts un montant de prélèvement, comme cela avait été fait dans le passé.

Bien entendu, nous voterons l'article 11.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Sandrier.

**M. Jean-Claude Sandrier.** L'article 11 fait directement écho à la création de Natixis, une opération que nous avons dénoncée depuis l'origine. Loin d'être un simple montage commercial anodin, celle-ci porte gravement atteinte à la maîtrise de la collecte et de l'utilisation de l'épargne populaire, et particulièrement à la gestion du livret A.

Élaborée par un cercle restreint de dirigeants, elle remet en cause des missions d'intérêt général aussi fondamentales que le soutien au logement social et à l'action des collectivités territoriales, la lutte contre l'exclusion, ainsi que la promotion de l'économie locale et sociale.

La fusion de la Caisse d'épargne et de la Banque populaire conduira à une banalisation d'établissements mutualistes et coopératifs livrés à l'affairisme boursier, mais aussi à une déstabilisation d'institutions à caractère public comme la Caisse des dépôts et consignations, précisément, mais encore La Poste et la Caisse nationale de prévoyance.

Pour toutes ces raisons, nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale d'un débat sur un sujet qui réclame transparence et délibération démocratique. Dès le 16 mars dernier, lorsque le coup de force fut révélé, notre groupe a déposé à l'Assemblée une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête « sur les origines, les fondements et les conséquences du projet de création de Natixis, sur le devenir et le rôle des établissements financiers du secteur semi-public, en particulier la Caisse des dépôts et consignations, les caisses d'épargne, la Banque de France, La Poste, Natixis-Banques Populaires et la COFACE, ainsi que sur la nécessité de doter

notre pays d'un pôle financier public au service de l'emploi, des collectivités locales et d'un aménagement structurant du territoire concourant à la satisfaction des besoins sociaux ».

Le 2 mai dernier, votre majorité à la commission des finances a rejeté notre demande d'investigation, préférant temporiser jusqu'à la finalisation du dossier et déléguant la défense des intérêts patrimoniaux de la Caisse des dépôts et consignations, actionnaire à hauteur de 35 % des caisses d'épargne, à sa commission de surveillance.

Nous voulions simplement rappeler ces quelques éléments.

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 11.

*(L'article 11 est adopté.)*

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

### ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

**M. le président.** Aujourd'hui, vendredi 20 octobre, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 2007, n° 3341 :

Rapport, n° 3363, de M. Gilles Carrez, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

À quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

À vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le vendredi 20 octobre 2006, à zéro heure vingt-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,*

JEAN-PIERRE CARTON







## ABONNEMENTS

NUMÉROS d'édition	TITRES	TARIF abonnement France (*)
		Euros
	<b>DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>	
<b>03</b>	Compte rendu..... 1 an	<b>149,60</b>
<b>33</b>	Questions..... 1 an	<b>87,00</b>
<b>83</b>	Table compte rendu.....	<b>22,80</b>
<b>93</b>	Table questions.....	<b>22,60</b>
	<b>DÉBATS DU SÉNAT :</b>	
<b>05</b>	Compte rendu..... 1 an	<b>125,00</b>
<b>35</b>	Questions..... 1 an	<b>65,30</b>
<b>85</b>	Table compte rendu.....	<b>18,00</b>
<b>95</b>	Table questions.....	<b>11,50</b>
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>	
<b>07</b>	Série ordinaire ..... 1 an	<b>703,30</b>
<b>27</b>	Série budgétaire..... 1 an	<b>84,30</b>
	<b>DOCUMENTS DU SÉNAT :</b>	
<b>09</b>	Un an.....	<b>602,70</b>

**En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande**

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

(\*) Arrêté du 30 décembre 2005 publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2005

---

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
 STANDARD : 01-40-58-75-00 – RENSEIGNEMENTS DOCUMENTAIRES : 01-40-58-79-79 – TÉLÉCOPIE ABONNEMENT : 01-40-58-77-57

---

**Prix du numéro : 1,50 €**  
*(Fascicules compte rendu et amendements.)*